

L'INFO DU *Lac*



Lac-Etchemin

Ville et campagne...
AU NATUREL

Volume 31, No 2

20 avril 2022

Publié par la Municipalité
de Lac-Etchemin et
distribué gratuitement
dans tous les foyers situés
sur le territoire municipal.

Coordonnatrice :
Maryse Fortier

Collaborateurs :
Jude Emond
Jacques Gagnon
Éric Guenette
Maryse Fortier
José Poulin
Sylvain Poulin
Carole Provençal
Laurent Rheault
Linda St-Hilaire
Camil Turmel
et les nombreux
organismes communautaires

Conception et montage :
Maryse Fortier

Correcteurs :
Maryse Fortier
Laurent Rheault
Camil Turmel

Impression :
Daniel Gagnon,
courtier en
imprimerie

Sommaire

Mot du maire	p. 2 et 3
Rapport du maire	p. 3 à 5
Mot du directeur général	p. 5 et 6
Le Conseil vous informe	p. 7
Services municipaux	p. 8 à 12
Sécurité publique	p. 13 à 16
Organismes communautaires	p. 16 à 23
Services des loisirs	p. 24 à 26
Agenda communautaire	p. 27

Date de tombée
pour la parution du 8 juin 2022 :
12 mai 2022 à midi

Bulletin d'informations municipales
DE LAC-ETCHEMIN

Mot du Maire



Une fois de plus une perte de services en santé dans les Etchemins

Ayant récemment appris la disparition des services en santé mentale pour les jeunes adultes dans le secteur des Etchemins, nous avons adopté lors de notre conseil de mars, une résolution afin de dénoncer une autre coupure de services qui s'ajoute à la disparition de services spécialisés dont la psychiatrie courte durée, l'urgence 24/7 et les services de labora-

toire. La buanderie et les services administratifs se sont ajoutés entraînant ainsi la perte de près de 600 emplois dans le secteur de la santé dans les Etchemins depuis plus de 20 ans.

Cette résolution acheminée au premier ministre François Legault, aux ministres Christian Dubé et Lionel Carmant, au président et directeur général du CISSS Patrick Simard et à la députée de Bellechasse Stéphanie Lachance, demande le maintien des services en santé mentale pour les jeunes adultes dans les Etchemins. De plus, nous exigeons que la clientèle du secteur des Etchemins soit desservie équitablement pour tous les secteurs d'âge et que le milieu soit consulté avant d'annoncer la coupure ou le transfert de services. Également nous réclamons une décentralisation des niveaux décisionnels pour les rapprocher de la communauté.

Sécurité routière, une priorité pour les membres du conseil

Plus particulièrement au cours de la dernière année, on a pu constater, et ce, avec l'aide de notre indicateur de vitesse, de la présence policière et de plusieurs témoignages des citoyennes et citoyens des excès de vitesse notamment dans plusieurs secteurs du périmètre urbain.

Afin de remédier à cette situation le conseil a l'intention de réduire la vitesse de 50 km à 40 km dans l'ensemble du périmètre urbain, sauf pour la route 277. De plus, la zone de 70 km de la route du Sanctuaire sera prolongée jusqu'au début du 14^e Rang. Également la limite permise sur la route du Golf sera de 70 km.

Le ministère des Transports ayant refusé à deux reprises la demande de la municipalité d'installer un feu de circulation sur la route 277 à l'intersection de la 2^e Avenue et de la rue Gagnon, nous sommes revenus à la charge en demandant l'installation d'un feu clignotant et de panneaux de signalisation "arrêt", ce qui aurait pour effet de ralentir la circulation à cet endroit.

Hébergement touristique, un phénomène de plus en plus présent dans notre localité

Notre municipalité considère que ce type d'hébergement représente un atout au niveau de notre offre touristique d'où la nécessité de bien l'encadrer, et ce, en s'assurant que cette offre de service est en adéquation avec nos règlements municipaux, en autres en ce qui concerne le bruit de nature à troubler la paix, les nuisances, les animaux ...

Récemment un rappel a été fait à tous les propriétaires de ces hébergements afin de leur souligner l'importance à accorder au respect du voisinage et à l'en-

vironnement plus particulièrement à ceux qui accueillent des propriétaires d'embarcations circulant sur le lac.

Dans l'éventualité qu'un site s'avère une source de plaintes, la municipalité pourra effectuer des démarches auprès du ministère du Tourisme afin qu'il suspende ou annule l'enregistrement lui donnant le droit d'opérer.

Cœurs Villageois

Le projet Cœurs Villageois s'inscrit dans notre demande de développement récréotouristique. Ce concept a été développé par Tourisme Cantons-de-l'Est en 2014. Ce projet vise à mettre des efforts pour dynamiser et embellir les cœurs des villages, en plus de mettre en valeur les atouts naturels et culturels de notre milieu qui inciteront les gens à nous visiter.

Afin de concrétiser ce projet un comité de bénévoles a été créé dans lequel on retrouve Mmes Danielle Bégin, Dominique Breton, Lucie Laflamme, Natacha Lagarde et Éliisa Leblond-Fortin, MM. Pierre Bouchard, Alexis Bertrand, Guyda Deblois, Jude Emond et Robert Nadeau accompagnés de Mmes Camille Thériault, agente de développement récréotouristique Bellechasse-Etchemins et Géraldine Lansiault de Tourisme Cantons-de-l'Est.

Ce comité a pour mandat de faire diverses recommandations à la municipalité afin d'élaborer un plan d'action permettant d'attendre les objectifs visés par ce programme.

Je tiens à remercier tous les membres de ce comité et je suis assuré que cette démarche sera bénéfique pour notre milieu...déjà accueillant.

Village-relais

Lors de la séance du conseil des maires de la MRC de février, notre municipalité a reçu l'appui du conseil de la MRC afin de poursuivre nos démarches dans le but d'obtenir l'accréditation de Village-relais. Cette reconnaissance permettrait à notre municipalité de se joindre aux 42 municipalités du Québec qui font déjà partie de ce réseau. Actuellement en Chaudière-Appalaches seule la municipalité de La Guadeloupe en Beauce est reconnue comme Village-relais.

Dans l'éventualité que nous soyons retenues comme Village-relais nous pourrions accroître notre visibilité au regard de notre offre de service tout en bénéficiant de l'ajout d'un équipement subventionné par le ministère des Transports soit l'installation d'une borne de recharge rapide pour automobile, ce qui n'est pas négligeable dans le contexte de l'électrification de divers véhicules.

Nouvelles mesures pour la protection du lac Etchemin

En collaboration avec l'Association de protection du lac Etchemin (APLE), nous sommes à finaliser diverses mesures visant à augmenter celles déjà en place afin d'assurer la protection de notre lac.

La municipalité a retenu les services de M. Jacques Laflamme qui verra à assurer le respect des règlements concernant le lavage des bateaux, la propreté sur le lac en plus d'assurer que la vitesse des embarcations sera réduite dans les secteurs peu profonds notamment le secteur de l'Éco-Parc.

Investissements routiers (2022-2023) dans notre municipalité

route 204 sur 3,2 kilomètres vers le nord. Les travaux seront réalisés en 2022, ce qui représente une excellente nouvelle pour notre milieu.

Le lundi 21 mars nous avons appris lors de la conférence de presse initiée par le ministère des Transports, qu'il y aura réfection de la route 277, à partir de la

Camil Turmel, maire



Rapport du Maire

Présenté en séance ordinaire le 5 avril 2022

FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE DE LA MUNICIPALITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2021

Collègues du Conseil municipal, citoyennes et citoyens contribuables de la Municipalité de Lac-Etchemin, conformément à l'article 105.2.2 de la Loi sur les cités et villes, je vous transmets les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe¹. Ce rapport traite des éléments suivants :

- Les états financiers de la municipalité au 31 décembre 2021.
- Le dernier rapport des vérificateurs pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2021.
- Le dernier programme triennal d'immobilisations 2021-2022-2023.
- L'endettement de la municipalité.
- Le fonds de roulement de la municipalité.

1. LES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2021

Je vous présente, dans le tableau qui suit, l'état des activités financières de la Municipalité de Lac-Etchemin au 31 décembre 2021.

ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE FONCTIONNEMENT À DES FINS CONSOLIDÉES EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021

Municipalité de Lac-Etchemin		
Revenus	(6 774 430)	\$
Charges de fonctionnement	7 030 173	\$
Déficit (excédent) avant conciliation à des fins fiscales	255 743	\$
Immobilisations	(1 483 901)	\$
Produit de cession	(12 575)	\$
(Gain) perte sur cession	12 575	\$
Réduction de valeur	(14 611)	\$
Financement	365 200	\$
Affectations	445 625	\$
Déficit (excédent) de l'exercice à des fins fiscales	(431 944)	\$
Solde des excédents de fonctionnement, réserves financières et fonds réservés	(2 224 705)	\$

¹ Le texte intégral de ce rapport sera publié sur le site internet de la municipalité ainsi que dans le bulletin d'informations municipales de Lac-Etchemin, l'Info du Lac, édition d'avril 2022 (Volume 31 No 2).

2. LE DERNIER RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Les états financiers 2021 de la municipalité ont fait l'objet d'une vérification par la firme Lemieux Nolet, comptables professionnels agréés S.E.N.C.R.L et ont été déposés officiellement par le directeur général et greffier-trésorier pour adoption par les membres du Conseil municipal lors de la séance ordinaire mensuelle du mardi 5 avril 2022. Selon les commentaires émis dans une correspondance accompagnant le rapport financier, les états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Municipalité de Lac-Etchemin au 31 décembre 2021 ainsi que les résultats de l'exploitation et l'évolution de la situation financière pour l'exercice terminé à cette date, le tout selon les principes comptables généralement reconnus en comptabilité municipale au Québec.

3. LE DERNIER PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2021-2022-2023

À l'intérieur de son programme des dépenses en immobilisations 2021-2022-2023, la Municipalité de Lac-Etchemin prévoyait des investissements de 2 327 905 \$ pour l'année 2021.

Voici les principaux investissements (pour un montant de 1 759 964 \$) réalisés pour l'année 2021 :

- Le renforcement des rangs (42 656 \$ de gravier), le lignage de rues, de rangs et de la piste cyclable (24 904 \$), l'épandage d'abat-poussière (26 579 \$), le fauchage de fossés (13 266 \$), le rapiéçage des rues et des rangs (13 810 \$) et la réfection en béton bitumineux des rangs (139 358 \$).
- Des travaux de rapiéçage dans la route du Sanctuaire, l'impasse Bellerive et la rue Giguère (58 217 \$) ainsi que la réfection d'une partie de la rue du Boisé (9 930 \$) ont été réalisés.
- Le remplacement d'un (1) ponceau dans le 14^e Rang (78 814 \$) ainsi que du rechargement de gravier et du nivellement dans la route des Sommets (40 564 \$) ont été réalisés dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL).
- Le remplacement d'un (1) ponceau dans la route du Golf (89 643 \$) ainsi que du scellement de fissures dans les rangs (13 683 \$) dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – volet Accélération des infrastructures routières locales (AIRL).
- Le remplacement d'un ponceau dans la route du 14^e Rang suite aux pluies abondantes de novembre 2019 a été réalisé (178 128 \$) dans le cadre du Programme général d'aide financière lors de sinistres du ministère de la Sécurité publique.
- Des services professionnels (ingénierie et arpentage) pour le prolongement de la rue Industrielle ont été engagés (27 393 \$).
- Des travaux de finition pour la mise en opération de l'aérodrome ont été réalisés (6 970 \$).
- La finalisation des travaux de construction d'un nouvel entrepôt d'abrasifs (8 298 \$).
- Des travaux de mise à niveau des garages municipaux (8 362 \$) ont été effectués dans le cadre du Programme de la Taxe sur l'essence et contribution du Québec – améliorations à des fins d'efficacité énergétique.
- La participation de la municipalité à l'ajout de cinq (5) luminaires de rues dans l'avenue du Ruisseau pour la phase #3 (27 079 \$).
- L'achat d'une pelle sur roues avec équipements (276 574 \$).
- L'achat d'un souffleur usagé (22 047 \$), d'une remorque (6 325 \$) ainsi qu'un système de gestion des carburants (7 111 \$).
- Des travaux d'excavation et de terrassement ont été effectués pour terminer les travaux de réfection de la conduite d'égout d'une partie de la 2^e Avenue (35 150 \$), la réfection des conduites d'aqueduc et d'égout, le pavage ainsi que la pose de bordures dans la rue Pouliot (470 951 \$) ont été effectués dans le cadre du Programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU).
- Une génératrice pour la station de pompage principale du secteur de l'ex-Ville (43 843 \$) a été achetée dans le cadre du Programme de la Taxe sur l'essence et contribution du Québec.
- Le traitement d'une partie des boues des étangs des eaux usées du secteur de la Station a été fait (28 557 \$) en collaboration avec la M.R.C. des Etchemins selon l'entente existante.
- Les travaux d'entretien du chalet du Mont-Original dont la réfection d'une partie de la toiture, la réfection du plancher arrière ainsi que l'ajout d'un drain de plancher (21 223 \$).
- Le changement de la céramique du plancher de la cuisinette au Centre des arts et de la culture (1 535 \$) et l'aménagement de clôture au terrain de balle (2 126 \$) ont été réalisés.
- La terminaison du projet de remplacement d'éclairage et de clôtures de certains terrains sportifs a été effectuée dans le cadre de la mise à niveau des terrains sportifs de la 1^{re} Avenue (11 246 \$).
- Des services professionnels (ingénierie et architecture) pour l'aménagement d'un terrain multisports ont été engagés (16 183 \$).
- L'achat de 2 habits de combat (4 325 \$) et le remplacement de radios portatifs et radios mobiles (3 664 \$) ont été effectués pour le service de sécurité incendie.

Les règlements d'emprunt de la municipalité sont à la charge de tous les contribuables, sauf les emprunts qui profitent à certains groupes de citoyens ou bien à un secteur particulier. Dans ces cas, la Municipalité de Lac-Etchemin retient le principe de l'utilisateur-payeur qui s'applique pour ces acquisitions.

Au cours de l'année 2021, deux règlements d'emprunt ont été adoptés. Le premier référait à l'acquisition d'une pelle sur roues avec équipements décrétant un emprunt au montant maximal de 350 000 \$ dont le montant réellement financé de 275 800 \$ est entièrement à la charge de tous les contribuables.

Le deuxième règlement d'emprunt référait à l'achat d'un camion 10 roues avec équipements de déneigement et benne de transport au montant maximal de 330 000 \$. Au 31 décembre dernier, le camion n'étant pas livré, le financement n'a pas été effectué.

4. L'ENDETTEMENT DE LA MUNICIPALITÉ

Au 31 décembre 2021, l'endettement non consolidé du secteur de l'ex-Ville de Lac-Etchemin se chiffrait à 654 408 \$ et celui attribué à l'ensemble de la Municipalité de Lac-Etchemin à 2 637 066 \$ pour une somme totale de la dette de 3 291 474 \$. Voici un tableau de l'évolution de ces dettes non consolidées des années 2019 à 2021 :

Années	Secteur de l'ex-Ville de Lac-Etchemin	Municipalité de Lac-Etchemin (Endettement affecté à l'ensemble)	Total ²
2019	888 800 \$	2 725 131 \$	3 613 931 \$
2020	774 290 \$	2 752 917 \$	3 527 207 \$
2021	654 408 \$	2 637 066 \$	3 291 474 \$

5. LE FONDS DE ROULEMENT

Le montant maximal autorisé par règlement au fonds de roulement de la municipalité est de 1 141 500 \$. Le fonds de roulement d'une municipalité peut atteindre 20 % du budget annuel et une municipalité peut y emprunter pour des immobilisations des sommes remboursables sur une période maximale de 10 ans. C'est un outil de gestion qui donne une marge de manœuvre suffisante pour effectuer une gérance efficace et responsable des sommes d'argent que nous confient les contribuables.

Voici l'utilisation du fonds de roulement en 2021 :

- 7 111 \$ pour l'achat d'un système de gestion de carburants.
- 23 000 \$ pour le financement d'une partie des travaux de réfection des conduites d'aqueduc et d'égout de la rue Pouliot.

Le remboursement de ces sommes est effectué sur une période maximale de dix (10) ans et affecté, selon le cas, au fonds général de la municipalité ou aux taxes de services pour ce qui est des investissements liés à l'eau potable et aux eaux usées.

En terminant, je tiens à remercier mes collaborateurs privilégiés qui sont les membres du conseil pour leur appui, leur soutien et leur grande disponibilité. Merci également à la direction générale, aux cadres et à tous les employés de la municipalité pour leur travail constant et de qualité afin de bien desservir nos "clients" qui sont l'ensemble des citoyennes et citoyens de la Municipalité de Lac-Etchemin.

Mesdames, messieurs, merci de votre attention.

LE MAIRE,
Camil Turmel

² Les montants des dettes à long terme à la charge du gouvernement du Québec ne sont pas inclus dans cet endettement.

Mat
du directeur général



LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN TERMINE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2021 AVEC UN SURPLUS D'EXERCICE AU MONTANT DE 431 944 \$

Le mardi 5 avril dernier, lors de la séance ordinaire mensuelle, les états financiers consolidés de la Municipalité de Lac-Etchemin pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2021 ont été déposés officiellement par le directeur général et greffier-trésorier pour adoption par les membres du Conseil municipal. Ceux-ci ont été présentés et commentés par le vérificateur externe affecté au dossier, M. Éric Lachance de la firme Lemieux

Nolet, comptables agréés.

Je tiens à souligner l'excellent travail de contrôle et de suivi effectué par les directeurs des services municipaux et tout particulièrement celui de la directrice des services administratifs et financiers ainsi que son personnel affecté aux secteurs de la taxation et des finances.

Comme vous pouvez le constater en prenant connaissance du sommaire des activités financières présenté ci-dessous, celui-ci se caractérise par un excédent d'exercice de l'ordre de 431 944 \$, ce qui porte les excédents accumulés de fonctionnement, réserves financières et fonds réservés au 31 décembre 2021 de la Municipalité de Lac-Etchemin à 2 224 705 \$ réparti comme suit : 988 411 \$ en excédent libre, 727 212 \$ en excédents de fonctionnement affectés et 509 082 \$ en réserves financières et fonds réservés.

Votre Conseil municipal, en collaboration avec les gestionnaires municipaux, vous livre encore, pour une 20^e année consécutive depuis le regroupement municipal de novembre 2001, un excellent résultat financier qui permet ainsi à la Municipalité de Lac-Etchemin de disposer de réserves financières

substantielles pour la mise en place, au cours des prochaines années, de divers projets structurants pour la collectivité lacetcheminoise et ce, sans hypothéquer indûment sa capacité financière et par conséquent, l'endettement de ses citoyennes et citoyens.

Pour de plus amples renseignements au regard des états financiers 2021, je vous invite à consulter la rubrique « Budget et finances » inscrite au bas de la page d'accueil du site Internet de la municipalité au www.lac-etchemin.ca.

Le directeur général/greffier-trésorier,
Laurent Rheault, M.A.P., OMA

Activités financières de fonctionnement à des fins fiscales consolidées Exercice terminé le 31 décembre 2021

Données	2021		2020
	Budget (non consolidées)	Réalisations (consolidées)	Réalisations (consolidées)
Revenus			
Taxes	5 063 320 \$	5 157 315 \$	5 117 515 \$
Paiements tenant lieu de taxes	293 248 \$	297 700 \$	290 507 \$
Quotes-parts	68 561 \$	- \$	- \$
Transferts	341 771 \$	560 479 \$	909 079 \$
Services rendus	252 026 \$	430 007 \$	282 593 \$
Imposition de droits	132 000 \$	234 315 \$	321 650 \$
Amendes et pénalités	900 \$	1 455 \$	2 609 \$
Revenus de placements de portefeuille	- \$	- \$	- \$
Autres revenus d'intérêts	24 000 \$	21 685 \$	25 784 \$
Autres revenus	5 975 \$	71 474 \$	170 307 \$
Total des revenus	6 181 801 \$	6 774 430 \$	7 120 044 \$
Charges de fonctionnement			
Administration générale	1 101 038 \$	1 120 593 \$	1 048 352 \$
Sécurité publique	864 840 \$	831 372 \$	809 903 \$
Transport	1 647 242 \$	1 599 614 \$	1 618 581 \$
Hygiène du milieu	1 784 115 \$	1 774 044 \$	1 701 754 \$
Santé et bien-être	26 922 \$	31 941 \$	26 640 \$
Aménagement, urbanisme et développement	524 922 \$	469 428 \$	509 037 \$
Loisirs et culture	1 003 621 \$	1 067 922 \$	854 874 \$
Réseau d'électricité	- \$	- \$	- \$
Frais de financement	142 102 \$	135 259 \$	138 335 \$
Total des charges de fonctionnement	7 094 802 \$	7 030 173 \$	6 707 476 \$
Conciliation à des fins fiscales			
Immobilisations			
Amortissement des immobilisations	(1 542 328) \$	(1 483 901) \$	(1 418 668) \$
Produit de cession		(12 575) \$	(90 000) \$
(Gain) perte sur cession		12 575 \$	72 943 \$
Réduction de valeur / Reclassement			
Propriétés destinées à la revente			
Coût des propriétés vendues			(600) \$
Réduction de valeur / Reclassement			
Prêts, placements à long terme à titre d'investissement			
Remboursement ou produit de cession			
Provision pour moins-value / Réduction de valeur	(5 000) \$	(14 611) \$	(15 812) \$
Financement			
Financement à long terme des activités de fonctionnement			
Remboursement de la dette à long terme	367 200 \$	365 200 \$	428 475 \$
Affectations			
Activités d'investissement	309 740 \$	455 271 \$	599 254 \$
Excédent de fonctionnement non affecté	(1 110 900) \$	(1 110 496) \$	- \$
Excédent de fonctionnement affecté	(95 639) \$	(63 062) \$	(6 512) \$
Réserves financières et fonds réservés	163 926 \$	163 912 \$	151 425 \$
Total de la conciliation à des fins fiscales	(913 001) \$	(687 687) \$	(279 495) \$
Excédent (déficit) de l'exercice à des fins fiscales	- \$	431 944 \$	692 063 \$
Solde des excédents de fonctionnement, réserves financières et fonds réservés au 1^{er} janvier 2021		1 922 519 \$	
Affectations durant l'exercice		(129 758) \$	
Excédent de l'exercice		431 944 \$	
Solde des excédents de fonctionnement, réserves financières et fonds réservés au 31 décembre 2021		2 224 705 \$	

Le Conseil... vous informe



Voici les principales décisions prises par votre Conseil municipal¹ :

À la séance ordinaire du 1^{er} février 2022

- Du dépôt, par la direction générale, du rapport annuel sur l'application du règlement de gestion contractuelle de l'année 2021;
- De confirmer M. Serge Vachon, comme employé régulier temps plein, au poste d'opérateur de machineries lourdes;
- D'emprunter un montant net de 11 858,34 \$ au fonds de roulement pour le financement de l'achat d'une caméra pour l'inspection de conduites d'égout;
- D'accorder une aide financière à 9430-8459 Québec inc. (microbrasserie au Manoir Lac-Etchemin) au montant maximal de 10% de l'investissement jusqu'à concurrence de 25 000 \$, montant admissible au volet 1 (Aide générale à l'entreprise) dans l'éventualité que l'entreprise ne réponde pas au volet 1, ce sera le volet 2 qui s'appliquera, soit 10% de l'investissement jusqu'à concurrence d'un maximum de 10 000 \$;
- De confier de gré à gré à la firme "SM Eau Expert" le contrat pour le service d'assistance à l'exploitation des ouvrages de traitement de l'eau potable et des eaux usées pour un montant 26 645,46 \$ (taxes incluses);
- De verser une subvention de 300 \$ à l'organisation du Moulin La Lorraine pour la tenue d'activités dans le cadre de la semaine de relâche au Moulin La Lorraine sous le thème "Relâche ton art !";
- De participer financièrement à l'activité « Fête de la pêche sur le lac Etchemin » en souscrivant un montant de 2 000 \$ pour l'achat de truites qui serviront à l'ensemencement du lac en complément des montants investis par le milieu et du ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs du Québec;
- D'adhérer au programme "Les Cœurs Villageois" et suivre la démarche proposée par l'agente de développement récréotouristique Bellechasse-Etchemins et coordonnatrice du projet Cœurs Villageois;
- D'accepter la décision de M. Laurent Rheault, à l'effet de quitter ses fonctions de directeur général/greffier-trésorier pour prendre sa retraite en juillet prochain, le tout en référence à sa correspondance du 1^{er} février 2022 adressée au Conseil municipal.

À la séance ordinaire du 1^{er} mars 2022

- D'adopter le règlement numéro 209-2022 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Lac-Etchemin;
- De dénoncer les orientations que semble prendre la direction actuelle

du Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches qui vont dans le sens de couper des services à la population du secteur Etchemins, dont la volonté de mettre fin aux services en santé mentale pour les jeunes adultes;

- D'octroyer le contrat pour le service d'électricien pour l'installation d'équipements et de produits d'éclairage LED dans 9 bâtiments municipaux au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme "Électricité 3L inc.", au prix de 15 018,39 \$, taxes non incluses;
- De confirmer le dépôt et l'acceptation du "Plan de formation, perfectionnement et congrès - Année 2022", préparé et soumis par le directeur général/greffier-trésorier;
- De confirmer le dépôt du bilan annuel de la qualité de l'eau potable de ses trois (3) réseaux municipaux pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021;
- De confier de gré à gré à l'entreprise "Services sanitaires Denis Fortier inc." le contrat pour la fourniture, la livraison et le transport de contenants pour l'année 2022;
- De confirmer le dépôt du rapport de l'année 6 (2021) concernant le Plan de mise en œuvre et les indicateurs de performance du service de la sécurité incendie Lac-Etchemin/Saint-Luc en lien avec le deuxième Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la MRC des Etchemins;
- D'accorder au soumissionnaire conforme soit "Constructions Marc Rancourt inc.", le contrat pour la construction d'un bâtiment d'accueil à l'Écocentre au montant de 51 968,70 \$ taxes incluses;
- De confirmer le dépôt du "Rapport concernant le contrôle animalier sur le territoire municipal - Année 2021", préparé par le directeur de la sécurité incendie, M. Sylvain Poulin;
- De demander au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports d'entreprendre les démarches et les actions requises afin de doter la route 277 d'un feu clignotant et de panneaux de signalisation « arrêt » à l'intersection 2^e Avenue/route 277 (Dépanneur Etchemin-Station service Olco) et à l'intersection rue Gagnon/route 277 dans une optique de réelle prévention et pour assurer et maintenir la sécurité auprès des piétons et automobilistes utilisateurs;
- D'octroyer le contrat pour la pose d'environ 1 472 mètres de bordure de béton moulée dans les rues Bernard, Roy, Poulin, Pelletier ainsi que l'avenue du Ruisseau au soumissionnaire le plus bas soit "Jean Leclerc Excavation inc." au montant de 53 210,06 \$ taxes incluses;
- D'accepter l'embauche de Mme Catherine Boivin de Lac-Etchemin comme responsable du camp de jour pour l'été 2022.

Le directeur général secrétaire-trésorier,

Laurent Rheault M.A.P., OMA

¹ Cette rubrique constitue un résumé très sommaire. Pour plus de détails concernant les résolutions adoptées, nous vous invitons à vous référer aux procès-verbaux dans toutes leurs intégralités qui sont disponibles pour consultation sur le site web de la municipalité au <http://www.lac-etchemin.ca/ordres-du-jour-proces-verbaux/>.

Services municipaux

Reconnaissance des années de service



M. José Poulin et M. Jude Emond.

Le 27 mai 2022, M. José Poulin, gérant d'aréna/animation loisirs, cumulera trente (30) années de service au sein de la Municipalité de Lac-Etchemin.

Dans le cadre de la «Politique de reconnaissance à l'intention du personnel de la municipalité», le Conseil municipal est heureux de profiter de l'occasion pour souligner sa reconnaissance et son appréciation envers M. Poulin, dont la prestation de travail a toujours été empreinte de qualité et ponctuée de loyaux services envers son employeur.

C'est avec une sincère reconnaissance que le Conseil municipal ainsi que ses collègues de travail souhaitent le féliciter, tout en anticipant pouvoir compter encore quelques années sur sa belle implication et collaboration au travail.

Le directeur général/secrétaire-trésorier
Laurent Rheault, M.A.P., OMA

Chronique du service d'urbanisme

1- DES TRAVAUX EN VUE, INFORMEZ-VOUS SI UN PERMIS OU UN CERTIFICAT D'AUTORISATION EST NÉCESSAIRE !

Une autorisation municipale peut être nécessaire, entre autres, pour les travaux énumérés ci-bas. Informez-vous auprès de la municipalité :

- Construction, agrandissement; déplacement et démolition d'un bâtiment;
- Revêtement extérieur;
- Remise, garage, abri d'auto;
- Toiture ;
- Changement de fenêtres et de portes;

- Construire, rénover ou remplacer : galerie, balcon, patio et escalier;
- Tous les types de piscine dont la profondeur est de 60 cm ou plus;
- Clôture, haie de cèdres, muret;
- Enseigne publicitaire;
- Travaux dans la rive (coupe d'arbre, quai et remblai);
- Construction de bâtiments d'élevage (poulailler);
- Construction d'une serre;
- Effectuer le pavage de votre cour;
- Travaux dans un cours d'eau (ponceau d'accès, enrochement, quai);
- Ponceau forestier (auprès de la MRC);
- Coupe forestière commerciale;
- Finition du sous-sol;
- Rénover salle de bain, cuisine, chambre à coucher;
- Changement des divisions intérieures;
- Changer le revêtement de plancher;
- Changement d'usage (nouveau commerce, ajout d'un logement, changement de vocation du bâtiment ou du logement, etc.);
- Tous travaux d'installation septique (cabinet à fosse sèche inclusivement);
- Tous travaux concernant le prélèvement d'eau potable;
- Vente de garage en dehors des dates ciblées par la municipalité;
- Etc.

2- ATTENTION!! Au sujet de votre demande de permis à la municipalité

Prenez-vous à l'avance pour formuler votre demande de permis afin de nous permettre de vous garantir un meilleur service. La municipalité dispose de **TRENTE (30) JOURS** pour étudier votre demande lorsqu'elle est complète. De plus, le fait d'avoir déposé votre demande de permis à la municipalité et parfois même d'avoir payé votre permis avant de le recevoir ne vous autorise pas à débiter vos travaux. **Vous êtes autorisé à entreprendre les travaux seulement lorsque vous avez votre permis en main. Saviez-vous que pour accélérer le traitement de votre demande, vous pouvez effectuer votre demande de permis en ligne via notre site internet.**

Pour connaître les disponibilités de notre inspecteur, **veuillez consulter notre site internet. Il est préférable de prendre un rendez-vous en appelant au 418 625-4521.**

3- Enlèvement des abris d'hiver

L'hiver étant terminé, n'oubliez pas que **les abris temporaires (incluant l'abri de type « Tempo ») se doivent d'être démantelés complètement et retirés avant le 15 mai.**

4- Protection des arbres

Avant de planter et/ou de couper un arbre, informez-vous au bureau municipal. Certaines espèces sont prohibées (les peupliers et les saules), tandis que d'autres sont protégées (les arbres de 30 cm de diamètre dans la marge avant à l'intérieur du périmètre urbain, sans oublier tous les types d'arbres faisant partie d'une bande de protection riveraine).

5- Règlement sur l'installation de piscines privées

Pour tous les types de piscines dont la profondeur est de 60 cm ou plus et avant de commander et d'installer celle-ci, vous devez vous informer de la réglementation à respecter auprès de la municipalité. Par la suite, pour l'installation d'une piscine, une demande de certificat d'autorisation à la

municipalité devra être déposée. Voir l'article sur notre site internet ou contactez-nous pour de plus amples détails.

6- Vidange des fosses septiques

Afin d'assurer une plus longue vie à votre installation et d'éviter de polluer votre environnement, il est nécessaire d'effectuer une vidange de votre fosse septique régulièrement, soit aux deux ans pour les résidences permanentes et aux quatre ans pour les résidences secondaires (chalet). Notez qu'il n'existe aucun droit acquis en matière d'environnement. Si votre installation est polluante, il est de votre responsabilité de voir à régulariser la situation conformément aux normes du ministère. Collaborons ensemble à laisser un environnement sain aux générations futures.

7- Bâtiments dangereux et/ou écrasés

Après la saison d'hiver, il est important de vérifier l'état de vos bâtiments et, si nécessaire, d'entreprendre des démarches pour rendre vos im-

meubles sécuritaires. Tout bâtiment dangereux ou écrasé se doit d'être réparé ou démolit. Contactez le service d'urbanisme de la municipalité afin de vérifier les normes en vigueur à ce sujet.

8- Câble d'acier en guise de clôture ou de barrière

Pour fins de sécurité, les propriétaires de terrain ayant des câbles d'acier en guise de clôture ou de barrière devraient y attacher au moins un fanion ou un drapeau plutôt que de simples rubans de couleur afin de réduire les risques d'accident que représente l'installation d'une clôture de ce type. Voyez à le rafraîchir au besoin.

Merci à la population pour votre collaboration sur le respect de la réglementation et en cas de doute sur certaines règles, mieux vaut prendre vos informations à l'endroit approprié, soit à la municipalité. Bonne saison estivale à tous!!

Éric Guenette

Directeur des Services publics Urbanisme et Environnement

ÉCOCENTRE

(située à l'extrémité de la rue Deblois)

OUVERTURE LE 13 AVRIL 2022

Si vous avez des matières que vous n'êtes pas en mesure de disposer chez vous, vous pouvez le faire à l'Écocentre. Lorsque que vous vous rendez à cet endroit, nous vous demandons de bien respecter les consignes de nos contrôleurs et de faire preuve de civisme envers eux et le site. Veuillez s'il vous plaît commencer par inscrire votre nom dans le registre à chaque visite afin que l'on puisse compiler le plus fidèlement possible nos données. Si vous apportez plus d'une sorte de produits, il vous faut faire le tri à chacune des stations. Toujours prioriser la récupération avant d'envoyer une matière aux déchets.

Il est possible de récupérer à notre site tous ces produits :

Le métal, le plastique (si trop gros pour entrer dans votre bac domestique), les matériaux secs (brique, béton, asphalte), les feuilles, l'herbe, les branches, le bois (non-contaminé par d'autres matériaux de construction, clous acceptés), les bonbonnes de propane (1, 5, 10, 20, 30, 40, 60 et 100 livres), les ampoules (sauf les ampoules à filament à incandescence et halogène), les fluorescents (les tubes de 2, 4, 6 et 8 pieds), les résidus de peinture, les piles et les produits dangereux domestiques (piles alcalines, carbone-zinc et rechargeables et résidus de peinture).

IMPORTANT : Les produits apportés doivent être strictement de provenance résidentielle et se trouver dans les contenants originaux.

L'objectif de ce service vise à éviter que ces produits se retrouvent au site d'enfouissement à Armagh. **PLUS NOUS RÉCUPÉRONS, MOINS NOUS ENFOUISSONS DE MATIÈRES, MOINS CELA COÛTE CHER ET MEILLEUR EST NOTRE ENVIRONNEMENT!**

Les produits qui sont récupérés sont par la suite disposés de façon adéquate par l'entremise de différents partenaires.

D'autre part, il vous est possible de venir chercher **gratuitement** du compost, du paillis et des morceaux de bois récupérés.

Les heures d'ouverture de l'Écocentre sont le mercredi en après-midi de 13 h à 16 h et le samedi matin de 8 h à 12 h.

Notez qu'il n'y a plus de collecte de monstres ménagers. Vous devez apporter vos matières vous-même à l'Écocentre ou s'il s'agit de meubles divers, mobilier, électroménagers, matelas en bon état, matériel informatique, etc., vous pouvez contacter Ressourcerie Bellechasse au 418 642-5627. Ce service est tout à fait gratuit.

Matériaux de démolition :

Lorsque vous procédez à des travaux de démolition d'envergure (exemple une toiture), optez pour la location d'un conteneur plutôt que de venir le porter à l'Écocentre. **Seules les remorques ou l'équivalent de remorque de 3 m³ et moins seront acceptées** et une seule remorque de matériaux ou de déchets similaires (ne s'applique pas aux matières récupérables ou en grande quantité) sera acceptée par jour par adresse.

Toute personne ne respectant pas nos règles ou nos contrôleurs pourrait se voir expulsée du site sans préavis.

TRAVAILLONS « ENSEMBLE » À CONSERVER NOTRE TERRITOIRE PROPRE ET EN SANTÉ !

N.B. L'Écocentre est à l'usage des particuliers et des résidents de Lac-Etchemin seulement. Aucune matière en provenance de travaux ou d'activités commerciales ne sera tolérée.

Ayez en main une preuve de résidence lors de votre passage.

Plan de localisation ci-dessous :

Éric Guenette

Directeur des Services publics Urbanisme et Environnement





Prendre soin de notre lac, c'est l'affaire de toutes et tous!

La santé et la préservation de la qualité de notre lac découlent d'actions communes partagées par toute la population Etcheminoise, entre autres, les riverains... voisins de ce plan d'eau magnifique, mais aussi toutes celles et ceux faisant partie de son bassin versant. Notre lac, en plus d'être notre principale source d'eau potable, a des impacts sur toute l'économie de notre municipalité, donc tous les citoyens dépendent de sa santé. Conséquemment, tous les résidents doivent voir à la préservation de notre lac.

Petits gestes simples qui s'adressent à tous :

- ✓ Ne tondez pas vers le lac ni dans la rue (la plupart des égouts pluviaux vont au lac), ramassez les résidus de gazon qui pourraient se rendre au lac;
- ✓ Lors du nettoyage de votre voiture, évitez de diriger l'eau savonneuse vers la rue et les grilles d'écoulement pluvial;
- ✓ N'utilisez pas de pesticide pour entretenir votre pelouse;
- ✓ Préservez autant que possible les arbres sur votre terrain et si vous en coupez un, remplacez-le par un autre;
- ✓ Si vous effectuez des travaux forestiers, effectuez de la coupe sélective et préservez tous les écoulements d'eau (fossés, ruisseau) afin de ne pas envoyer de sédiments vers le lac ainsi que les milieux humides (marécage, marais, tourbière);
- ✓ Lorsque vous effectuez des travaux sur votre terrain, évitez de laisser trop longtemps votre sol à nu. Veuillez revégétaliser rapidement la surface afin d'éviter l'érosion;
- ✓ Faites vider votre fosse septique à tous les 2 ans pour une résidence ou aux 4 ans pour un chalet;
- ✓ Lorsque vous visitez un autre plan d'eau, faites laver votre embarcation adéquatement afin d'éviter le transport d'espèces envahissantes (tel que le myriophylle à épis, la moule zébrée, etc.);
- ✓ Ne pêchez pas avec des appâts vivants.

Petites règles s'adressant particulièrement aux riverains :

- ✓ Préservez une bande riveraine le plus possible à son état naturel au lac, mais aussi à tous les petits cours d'eau qui l'alimentent. La bande riveraine se veut d'au moins 10 mètres lorsque la pente est de moins de 30% et de 15 mètres si c'est plus. La rive est très importante pour capter tous les sédiments et contaminants que la pluie pourrait apporter avec elle vers le lac;
- ✓ Aménagez votre accès, d'au plus de 5 mètres de large, vers le lac à la diagonale afin de ne pas créer une descente d'eau de pluie directe vers ce dernier. L'accès se doit d'être le plus naturel possible (en gazon);
- ✓ Réduisez votre empreinte autant que possible dans la rive en évitant de mettre les accessoires dans la rive (quai, foyer, embarcation) afin de ne pas piétiner la végétation autour;
- ✓ Tous les quais se doivent d'être flottants ou sur pilotis afin de laisser le libre passage à l'eau en dessous;
- ✓ N'oubliez pas de faire une demande de permis à nos bureaux avant de faire l'installation de nouveaux quais ou l'agrandissement du quai existant. Notez

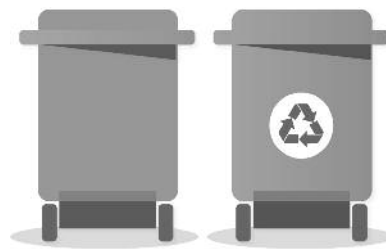
que la superficie du quai (passerelle incluse) ne doit pas excéder 20 m².

Chacun de vos gestes compte! Ensemble nous réussirons à conserver notre lac en santé pour longtemps. N'hésitez pas à contacter notre service d'urbanisme si vous avez besoin de conseils.

Merci de votre collaboration!

Eric Guenette

Directeur des services publics de l'urbanisme et de l'environnement



La cueillette de déchets en période de dégel

Comme vous le savez, la période de dégel (du 7 mars au 6 mai) est commencée. Par conséquent, nous devons adapter le poids de nos transports afin de respecter les exigences de Transport Québec, ce qui pourrait occasionner des retards lors de la cueillette des déchets et faire décaler l'horaire de la collecte. Si tel est le cas, vous n'avez qu'à laisser votre bac en bordure du chemin pour qu'il soit ramassé.

De plus, après avoir fait le ménage de votre terrain, il est important de ne pas mettre de gravier, de sable ou de matières vertes (feuilles, gazon, etc.) dans votre bac. Ces matières peuvent très bien être disposées ou compostées sur votre terrain ou, si vous n'avez pas d'endroit propice sur votre terrain, vous pouvez en disposer à notre Écocentre. Ces matières contribuent énormément à alourdir nos transports et nos coûts d'enfouissement et, par le fait même, votre taxation.

Merci de votre collaboration et de votre compréhension.

Eric Guenette

Directeur des Services publics Urbanisme et Environnement

ENTRETIEN DES TERRAINS *et appel au civisme*

Sur le territoire de la Municipalité de Lac-Etchemin, il est défendu aux propriétaires et aux occupants de laisser des nuisances aussi bien que des vidanges éparpillées sur un terrain.

L'entreposage de carcasses d'automobiles, de matériaux de construction et de démolition, de ferraille, de machinerie ou de pièces de machinerie, d'outils ou d'autres objets hétéroclites est prohibé dans tous les secteurs résidentiels et dans les secteurs commerciaux à l'exception des ateliers de débosselage et des ateliers d'usinage.

En effet, en vertu du règlement de zonage numéro 62-2006, article 10.1.6, il est stipulé que tous les terrains, occupés ou non, doivent être laissés libres de **déchets**, de **détritus**, de **rebut**, de **pièces de véhicule** et de **véhicules désaffectés**.

Un véhicule est considéré comme étant désaffecté lorsque celui-ci a été fabriqué depuis plus de sept ans, non immatriculé pour l'année courante et hors d'état de fonctionnement.

De plus, tout terrain en milieu urbain se doit d'être tondu périodiquement de façon à ce que le gazon ne dépasse pas une hauteur de 15 cm.

Notez que si vous désirez disposer de vos matières encombrantes, vous pouvez les apporter à l'Écocentre (voir article dans cette publication) ou encore les laisser à la Ressourcerie Bellechasse si c'est un meuble en bon état.

Le service d'urbanisme demande votre collaboration afin de faire en sorte que notre municipalité soit belle et demeure un lieu agréable à vivre pour tous. Bref, cette démarche vise l'équité entre tous les contribuables de la Municipalité de Lac-Etchemin qui ont à cœur l'entretien de leur terrain et la propreté de notre milieu.



Programme d'incitation à la plantation d'arbres

- Résidentiel, commercial et industriel -

La Municipalité de Lac-Etchemin, aux fins d'inciter la population à procéder à la plantation d'arbres sur son territoire, a mis sur pied un programme de subvention accessible à chaque contribuable propriétaire et commerçant qui voudrait participer à l'amélioration de la qualité de l'environnement.

Pour ce faire, la municipalité remboursera à chaque propriétaire et/ou pour chaque propriété une somme pouvant atteindre 30 \$ par arbre sur

présentation d'une facture démontrant l'acquisition d'arbres dont la hauteur minimum sera de 1,5 mètres et ce, pour un maximum de deux (2) arbres, entre autres des essences suivantes :

- AMÉLANCHIER
- CHÊNE
- ÉRABLE À SUCRE
- BOULEAU
- POMMIER DÉCORATIF
- TILLEUL

Toute autre espèce ayant une résistance aux conditions climatiques de notre région pourrait aussi bénéficier de ce programme.

«Cependant, sont spécifiquement exclus du programme les arbres suivants» :

- ÉRABLE ARGENTÉ
- PEUPLIER
- FRÊNE
- AUBÉPINE TOBA
- PRUNUS DE SCHUBERT
- ORME D'AMÉRIQUE (ULMUS AMERICANA)

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ GÉNÉRALES :

- Être propriétaire d'un immeuble sur le territoire municipal.
- Sont admissibles également : Les propriétés riveraines du lac Etchemin, la plantation pourra se faire à l'intérieur de la bande riveraine soit 10 mètres et moins de la ligne des hautes eaux du lac Etchemin.
- Les arbres subventionnés devront obligatoirement être plantés dans la cour avant uniquement (soit entre la ligne de l'emprise de la rue et la maison) à l'exception des propriétés riveraines (point ci-haut).

Chaque propriétaire pourra participer à ce programme en se présentant au bureau de la municipalité afin de compléter le formulaire prévu à cet effet. Un maximum de 50 arbres sera alloué chaque année pour ledit programme. Le programme sera disponible tout au long du mois de juin 2022.



PROGRAMME D'INCITATION À LA FLORAISON

DES COMMERCES, INDUSTRIES ET INSTITUTIONS

Madame, Monsieur,

L'automne dernier, la Municipalité de Lac-Etchemin et son Comité d'embellissement se sont mérités quatre (4) **Fleurons** du Québec pour l'édition (2021-2023), la référence québécoise en matière de classification horticole des municipalités du Québec. Cette cote témoigne d'un embellissement horticole de grande qualité dans la plupart des domaines pour notre municipalité, nous pouvons toutes et tous être très fiers de cette belle reconnaissance.

Vous êtes de plus en plus nombreux à en profiter d'année en année et notre dernière évaluation des Fleurons en est une preuve indéniable des

Fleurons. Nous souhaitons bonifier davantage cette participation et démontrer que nous sommes fiers de notre municipalité fleuri, qui devient de plus en plus prisé par le tourisme.

Afin de vous aider à conserver et même bonifier vos aménagements floraux, nous vous invitons donc les propriétaires, locataires, dirigeants d'entreprises, commerçants et professionnels des bureaux d'affaires à contribuer et à encourager l'émergence d'initiatives et d'actions de nature horticole sur tout le territoire municipal au cours de la prochaine période estivale en vous prévalant de notre programme d'aide.

Ce programme se résume comme suit : pour tout bâtiment dont la vocation principale est commerciale, industrielle ou institutionnelle, la municipalité remboursera 50% de l'achat de végétaux (preuve à l'appui) jusqu'à concurrence de 250 \$, (achat minimal de 100\$ avant taxes) pour décorer votre cour avant. Cette aide ne peut être combinée à un autre programme. Vous avez jusqu'au **30 juin prochain** pour faire votre demande de remboursement à nos bureaux en apportant vos preuves d'achat. Notez que les aménagements doivent respecter les réglementations en vigueur.

Pour ceux qui n'ont que des espaces asphaltés ou bétonnés, il y a toujours la possibilité de déposer des potées fleuries ou des jardinières suspendues à l'entrée et à la devanture de votre bâtiment. Pour les autres, qui ont l'espace requis, la plantation d'arbres ou d'arbustes agrémenterait assurément la bâtisse. Une autre alternative est de faire une ou deux plates-bandes de vivaces qui requièrent peu d'entretien. Pour de bons conseils sur les types de plantes à acheter et adaptées à vos besoins, contactez les spécialistes qui pourront vous guider dans vos achats.

Si vous adhérez à notre effort collectif d'embellissement et ce peu importe où est situé votre commerce sur notre territoire, votre entreprise sera d'autant plus attrayante et attirante pour votre clientèle. Nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à cette invitation à fleurir votre entreprise et nous espérons que vous saurez répondre à nos attentes toujours dans un but d'avoir un milieu de vie plus propre, plus vert et plus sain.

Le simple petit geste de vous investir personnellement pour fleurir et exécuter de menus travaux d'embellissement autour de votre commerce représente une contribution indéniable à améliorer l'aspect visuel de notre belle municipalité.

N'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples détails. Merci à l'avance pour votre collaboration. Veuillez agréer, madame, monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le printemps, bon temps pour se mettre au compostage

LE COMPOSTAGE, C'EST SI FACILE ET C'EST PAYANT

Pour une nouvelle habitude de vie concernant vos déchets

La Municipalité de Lac-Etchemin désire vous sensibiliser sur l'importance de composter à la maison.

La suite logique de vos déchets devrait être, le recyclage, le compostage et finalement, les ordures. De cette manière, beaucoup moins de matières seraient envoyées à l'enfouissement. En plus de générer des coûts pour l'enfouissement, il faut ajouter les coûts de transport. Les matières que vous envoyez au compost ne vous coûtent rien et de plus, elles vous procurent du compost gratuitement.

Composter vous demande que très peu d'effort. Vous n'avez qu'à vous procurer une compostière et l'installer à l'arrière de votre résidence, vous y déposez vos matières et brassez le tout de temps en temps.

Des informations sont disponibles sur notre site internet au www.lac-etchemin.ca pour celles et ceux désirant en savoir davantage afin de démarrer du bon pied.

Vous pouvez vous procurer dès maintenant votre compostière (voir photo) auprès de la Municipalité de Lac-Etchemin ou en téléphonant à nos bureaux au 418 625-4521 au coût de 55 \$, valeur de 80 \$.

(faites vite, valable pour un temps limité jusqu'à épuisement des inventaires)

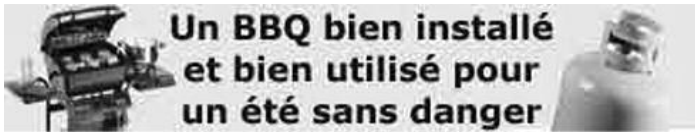
AVIS IMPORTANT AUX PROPRIÉTAIRES DE CHIENS Gardons notre municipalité belle et propre



Le printemps est le temps où la neige fond pour laisser place aux fleurs, mais apparaissent aussi certains petits cadeaux moins agréables laissés par nos animaux de compagnie. C'est pourquoi nous demandons la collaboration de tous afin que lors de promenades dans les rues de la municipalité et plus particulièrement dans le secteur de la 2e Avenue (sur les trottoirs), chaque propriétaire de chiens récupère les excréments laissés par leur animal. Ce geste démontre un esprit de civisme et de respect envers le reste de la communauté.

Merci de votre compréhension et de votre collaboration habituelle.

Sécurité publique



La belle saison approche à grands pas et c'est le moment des grillades. Afin d'éviter de malencontreux accidents et de s'assurer d'agréables repas en plein air, voici quelques judicieux conseils.

Consignes de sécurité pour l'utilisation d'un BBQ

Les barbecues au propane doivent toujours être utilisés à l'extérieur, comme tous les autres appareils de camping fonctionnant au propane. Les bouteilles de propane doivent également être entreposées à l'extérieur en tout temps.

L'utilisation d'un appareil dans une roulotte, un garage ou n'importe quel endroit fermé peut entraîner l'accumulation de monoxyde de carbone, un gaz nocif qui peut être mortel. N'utilisez donc jamais le barbecue à l'intérieur et n'entreposez jamais la bouteille de propane à l'intérieur.

Pour profiter au maximum du barbecue, placez l'appareil à un endroit stable, bien ventilé et à 3 m de toute issue. Ne laissez pas courir de fils électriques à proximité et ne le placez pas trop près des murs (**distance de 2 m minimum**), ni dans l'environnement immédiat d'arbres ou d'arbustes. Une fois allumé, ne laissez jamais le barbecue sans surveillance. Afin d'éviter les brûlures, ne laissez personne s'amuser autour et ne le déplacez pas lorsqu'il est allumé.

Pendant l'utilisation

1. Une bouteille de propane doit toujours être utilisée à l'extérieur.
2. Placez la bouteille de propane sur une surface solide, loin de toute flamme nue ou d'une source de chaleur. Une chaleur excessive ferait prendre de l'expansion au propane liquide et cela exercerait une pression dangereuse sur les parois de la bouteille et les différents raccords.
3. Le robinet doit être ouvert au maximum pendant l'utilisation. Utilisez toujours une soupape régulatrice de pression.
4. N'essayez jamais d'adapter une bouteille de propane à un type d'appareil pour lequel elle n'a pas été construite. Une bouteille de propane ne fonctionne de façon sécuritaire et adéquate que si son utilisation a été approuvée pour ce type d'appareil.

Après avoir raccordé le tuyau, vérifiez s'il y a des fuites au moyen d'un détecteur de fuite ou d'eau savonneuse. Ne faites jamais cette vérification avec une flamme nue. S'il y a formation de bulles, c'est qu'il y a fuite de gaz. Il faut corriger cette fuite avant l'utilisation.

Pour allumer votre barbecue, veuillez toujours procéder de la façon suivante :

1. Ouvrez le couvercle de votre barbecue.
2. Assurez-vous que les commandes d'allumage sont en position fermée

(«OFF»).

3. Ouvrez ensuite au maximum le robinet de la bouteille.
4. Placez une des commandes d'allumage en position ouverte («ON») et allumez sans tarder à l'aide du briquet automatique ou d'une allumette. Si vous ne réussissez pas cette étape, refermez le robinet pour éviter l'accumulation de gaz dans le barbecue. Attendez quelques instants, puis recommencez le processus d'allumage.
5. Ne jamais déplacer le barbecue lorsqu'il est allumé.
6. Surveiller votre barbecue en tout temps lorsqu'il est en fonction.

Transport

Vous ne pouvez pas transporter ni emmagasiner des bouteilles de propane dans votre véhicule privé, à moins que l'espace destiné à les recevoir soit bien ventilé. À cette fin, laissez une fenêtre ouverte ou le coffre entrouvert, selon l'endroit où la bouteille se trouve.

1. Déposez délicatement votre bouteille de propane sur une surface solide; prenez garde de la bosseler ou de l'endommager.
2. En tout temps et durant leur transport, les bouteilles de propane doivent être maintenues debout afin que le propane gazeux soit constamment en contact avec la soupape de sûreté, cela pour minimiser les risques en cas de fuite.
3. Lorsqu'elle se trouve dans un véhicule, immobilisez-la au moyen d'une sangle ou d'une autre fixation.
4. Fermez toujours le robinet, même si la bouteille est vide.
5. Insérez toujours des bouchons de sécurité dans les raccords à filetage à gauche (anciennes bouteilles) pour le transport ou le rangement. N'essayez pas d'insérer un bouchon de sécurité dans les raccords à filetage à droite des nouvelles bouteilles, car vous endommageriez le filetage de façon permanente.
6. Gardez les bouteilles de propane à distance de la flamme nue ou d'une source de chaleur.

Le remplissage des bouteilles

Le remplissage des bouteilles doit être effectué par une personne détenant un certificat de compétence en ce domaine. Lors du remplissage, vous pouvez vérifier si le préposé au remplissage détient ce certificat.

Mesures d'urgence

Même si les barbecues au propane sont très sécuritaires, il arrive parfois qu'une négligence ou un oubli causent un accident. Dans ces cas, veuillez observer les consignes de sécurité suivantes.

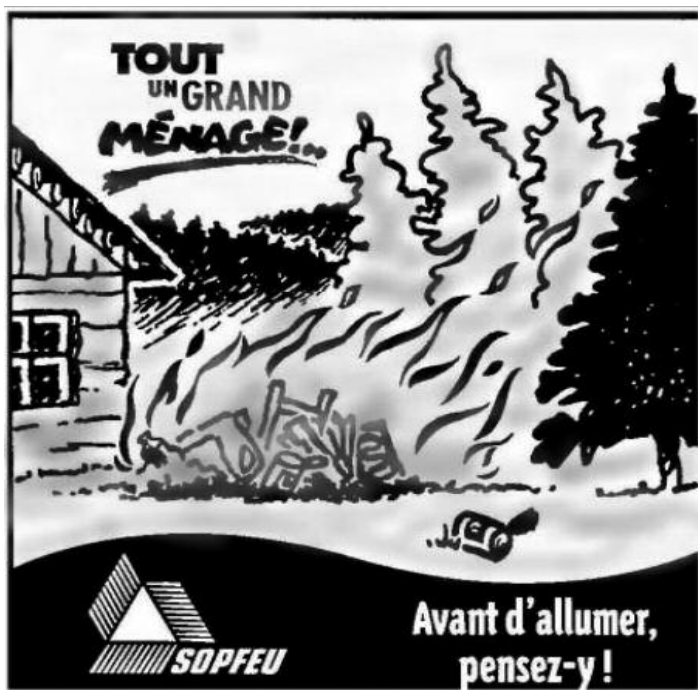
Incendie de propane

1. Évacuez les lieux immédiatement.
2. Téléphonnez au service de sécurité incendie en faisant le 911.
3. N'essayez pas d'éteindre les flammes à moins de pouvoir fermer le robinet de la bouteille.

Pour obtenir de l'information supplémentaire au sujet de la prévention incendie, n'hésitez pas à communiquer avec votre Service de sécurité incendie local.

Sylvain Poulin Directeur service incendie
Technicien en prévention incendie Municipalité de Lac-Etchemin / Saint-Luc

Les brûlages domestiques



Important :

Lorsqu'une interdiction est émise par la société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) cette interdiction prévaut sur tous règlements municipaux. Il est donc inutile de téléphoner pour avoir un permis si une interdiction est émise par cet organisme. Lors d'une interdiction, normalement il est permis de faire un feu dans un poêle approuvé et muni d'un pare-étincelles avec un grillage de 1 cm x 1 cm.

Qu'est-ce qu'un feu à ciel ouvert



Tout feu brûlant librement ou qui pourrait se propager librement. Les éléments pyrotechniques (feux d'artifice), les instruments produisant des flammèches ou des étincelles (instruments de soudage) constituent des exemples de feux à ciel ouvert.

Ne sont pas considérées comme étant des installations pouvant créer des flammèches: foyer au propane ou à l'éthanol. Ces installations peuvent être utilisées lors d'interdiction. Ne sont pas considérés comme des feux à ciel ouvert: les feux allumés dans des installations prévues à cet effet et munies de pare-étincelles tels poêle, foyer et contenant de métal. Pour être réglementaires, les pare-étincelles doivent présenter des ouvertures d'une dimension maximale de 1 centimètre.

Vous pouvez vérifier les conditions et interdictions sur le site de la SOPFEU à l'adresse suivante :

<https://sopfeu.qc.ca/>

Lorsqu'il n'y a pas d'interdiction, vous devez quand même respecter en tout temps la réglementation municipale.

Le brûlage : un risque pour la forêt

Bon an, mal an, le quart des incendies de forêt signalés en avril et mai sont imputables à des brûlages domestiques. De nombreux propriétaires procèdent au nettoyage de leur terrain en utilisant le feu, sans se méfier des risques qu'ils font courir à la forêt. En effet, le combustible s'assèche rapidement à cette période de l'année et le feu peut courir très rapidement vers la forêt ou les bâtiments.

Réglementer pour responsabiliser!

La réglementation des brûlages dans une municipalité locale permet de rappeler aux citoyens qu'ils ont, eux aussi, des responsabilités dans la prévention des incendies de forêt, à savoir :

- s'informer sur la réglementation en vigueur;
- aviser les autorités municipales de leur intention de brûler;
- obtenir un permis avant d'amorcer le brûlage;
- assurer une surveillance constante jusqu'à l'extinction finale;
- disposer de l'équipement et du personnel nécessaires pour contrôler et éteindre le brûlage.

Le service incendie tient à vous aviser qu'il est strictement interdit de faire des feux à ciel ouvert sans avoir obtenu au préalable un permis à cet effet.

L'article 11 "FEUX EN PLEIN AIR ET FOYER EXTÉRIEUR" du règlement numéro 192-2019 et 2019-07 concernant la prévention incendie prévoit ce qui suit ;

11.1 Champ d'application

Le présent chapitre s'applique à tout feu en plein air sur le territoire de la municipalité. Cependant, le présent chapitre ne s'applique pas :

- a) aux feux dans les appareils de cuisson en plein air tels que les foyers, foyers ornementaux, barbecues ou autres installations prévues à cette fin;
- b) dans des contenants en métal, tels que barils et contenants de même nature;

c) aux feux confinés dans un aménagement fait de matériaux non combustibles, tels que pierres, briques ou autres installations de même nature;

d) Tous ces appareils, contenants et aménagements doivent être munis de pare-étincelles.

11.2 Interdiction

Il est interdit de faire ou de maintenir un feu de feuilles, d'herbe, de débris de matériaux de construction, d'hydrocarbure, matériaux plastiques et matériaux caoutchoucs.

11.3 Autorisation

Un feu en plein air est autorisé à la condition d'obtenir préalablement un permis valide émis par le Directeur ou un membre du Service de sécurité incendie.

L'autorité compétente se réserve le droit d'éteindre ou de faire éteindre tout feu en plein air, et ce, sans préavis.

11.4 Permis

Toute personne désirant faire un feu en plein air doit présenter au Directeur ou un membre du Service de sécurité incendie une demande faisant mention des renseignements suivants :

- Les nom et adresse du requérant ainsi que le nom du responsable s'il s'agit d'un organisme, la date de naissance et le numéro de téléphone;
- Le lieu projeté du feu, la date, l'heure et sa durée;
- Le type de feu, les matériaux combustibles utilisés, le diamètre du feu et la hauteur;
- Une description des mesures de sécurité prévues;
- Le nom, l'adresse et la date de naissance d'une personne âgée de dix-huit (18) ans ou plus qui sera présente pendant toute la durée du feu;
- L'autorisation écrite du propriétaire de l'endroit où se fera le feu;
- **Toute autorisation doit être demandée au moins trois (3) jours avant la date prévue pour le feu. Tout permis émis doit immédiatement être acheminé par l'officier désigné au Service de sécurité incendie ;**
- Tout feu doit être localisé à une distance minimale de six (6) mètres de tout bâtiment ou boisé ou de toute matière combustible;
- À moins que le directeur ou un membre du Service de sécurité incendie n'ait fixé sur le permis une hauteur et une superficie maximale plus élevées, la hauteur du combustible ne doit pas excéder un mètre quatre-vingt (1,80) et sa superficie ne doit pas excéder un diamètre de trois (3) mètres.
- En zone agricole, la hauteur du combustible ne doit pas excéder deux mètres cinquante (2,50) et sa superficie ne doit pas excéder un diamètre de douze (12) mètres. Toutefois et dans tous les cas (hauteur et superficie), l'officier désigné pourra restreindre les dimensions en fonction du risque et de la morphologie des lieux;
- seul le bois doit servir de matière combustible;
- les moyens nécessaires à l'extinction du feu doivent être constamment disponibles et à proximité du feu;
- le feu doit être soigneusement éteint avant que son responsable ne quitte les lieux;
- la fumée dégagée par le feu ne doit pas incommoder le voisinage;
- sans restreindre la généralité de ce qui précède, aucun pneu ou combustible ne peut être utilisé.

11.11 Foyer extérieur

Il est permis d'utiliser un foyer ou un poêle approuvé par le Service de sécurité incendie, lequel doit être installé à 5 mètres de tout bâtiment et de toute matière combustible. La cheminée et ces équipements devront être munis de pare-étincelles et devront être installés sur des matériaux incombustibles.

ARTICLE 28 INFRACTION ET AMENDES

28.1. Quiconque contrevient, permet ou tolère que l'on contrevienne à une disposition de ce règlement, maintient une situation ou une construction qui contrevient à une disposition de ce règlement, maintient un état de fait qui nécessite une autorisation préalable sans l'avoir obtenu commet une infraction et est passible, en outre des frais applicables, d'une amende minimale de trois cents dollars (300 \$) et maximale de deux (2) mille dollars (2 000 \$). Lorsque le défendeur est une personne morale, l'amende minimale est de six cents dollars (600 \$) et maximale de quatre mille dollars (4 000 \$).

Si l'infraction est continue, elle constitue pour chaque jour une infraction distincte et une amende peut être imposée pour chaque jour que dure l'infraction.

28.2. En cas de récidive dans les deux (2) ans de la déclaration de culpabilité du défendeur pour une infraction à la même disposition pour laquelle il a déjà été condamné, l'amende est fixée au double de celles mentionnées à l'article 28.1

28.3. Toute infraction au présent règlement se prescrit par un (1) an à compter de la date de la connaissance par l'autorité compétente de la perpétration de l'infraction, conformément à l'article 14 du Code de procédure pénale (RLRQ, c. C-25.1).

28.4. Les dispositions du présent règlement ne restreignent pas l'application des dispositions de toute autre loi fédérale ou provinciale.

IMPORTANT :

Toute autorisation doit être demandée au moins trois (3) jours avant la date prévue pour le feu.

Toutes les demandes de permis doivent être effectuées du lundi au jeudi de 7 h 30 à 17 h. Vous devez donc prévoir de faire votre demande durant cette période, prenez note aussi qu'aucune autorisation n'est donnée par téléphone, car une visite du site de brûlage doit être effectuée par un membre du service incendie.

Afin de vous éviter des problèmes, nous vous demandons de vous procurer votre permis de brûlage gratuitement. Pour obtenir un permis ou pour toute demande de renseignement, **vous devez communiquer avec le bureau municipal de Lac-Etchemin au 418 625-4521.** Noter que les permis de brûlage sur le territoire de Saint-Luc et Lac-Etchemin sont délivrés uniquement par **Sylvain Poulin, directeur du service incendie de Lac-Etchemin/Saint-Luc.**

**POUR LES URGENCES,
FAITES LE 911**



AVIS IMPORTANT

La Municipalité de Lac-Etchemin tient à informer sa population que dorénavant toutes les plaintes ou requêtes concernant un animal sur son territoire devront être communiquées directement à Escouade Canine via la centrale d'appels.

Vous pouvez contacter les professionnels qui s'occupent de notre municipalité au 418 225-9203.

Nous vous rappelons également qu'il est toujours possible d'enregistrer votre animal de compagnie et de faire le paiement de votre médaille, en ligne, sur le site Internet de l'Escouade Canine en suivant ce lien : <https://escouadecaninemrc.com>

**PAIEMENT
DES LICENCES**

ESCOUADE CANINE MRC

Il est maintenant possible d'enregistrer
et payer votre licence via le site
internet de l'Escouade Canine:
<https://escouadecaninemrc.com/>

**REQUÊTE
CONCERNANT UN ANIMAL ?**



418-225-9203

Contactez les professionnels
qui s'occupent de notre municipalité

*Organismes
communautaires*

Le Comité d'embellissement VOUS INFORME...

Enfin le printemps est de retour, il faut bien l'avouer l'hiver a été passablement rigoureux et c'est le bonheur de retrouver la chaleur, les journées plus longues et davantage d'ensoleillement.

Le printemps est synonyme de jardinage et le Comité d'embellissement a déjà commencé à planifier sa saison estivale 2022. Nous sommes enthousiastes, les petits projets fourmillent et nous sommes fiers de vous les présenter.

Nous souhaitons retravailler la plate-bande située à la sortie de la Station, nous voulons améliorer l'espace le long du mur adjacent à la fresque sur la 2^e Avenue, y inclure davantage d'agriculture urbaine et améliorer les plates-bandes localisées dans les trois parcs. Évidemment, il y a la plantation des annuelles, un premier sarclage et l'ajout de paillis.

En primeur, nous sommes heureux de vous annoncer que M. Gilles Neault sera notre ouvrier horticole et nous profitons de l'occasion pour lui souhaiter la bienvenue et une excellente saison.

Nous désirons agrandir notre équipe de bénévoles et recruter quelques personnes pour le Comité d'embellissement ou encore comme Amis du Comité (les membres du Comité participent au processus décisionnel et aux corvées tandis que les Amis ne participent qu'aux corvées). Les personnes intéressées peuvent communiquer avec la municipalité ou avec les membres du Comité.

Le 22 avril est le jour de la Terre et c'est devenu au fil du temps le mouvement participatif en environnement le plus important de la planète. Nous vous proposons pour l'occasion de souligner cette journée par le nettoyage de votre espace de vie extérieur, de votre gazon, et de votre aire de stationnement. On ramasse tous les déchets, on peut aussi planifier de planter un arbre, de se faire un petit jardin ou d'aménager un espace vert. Nous sollicitons encore la participation de toute la population, des citoyennes et citoyens, des commerçants et autres organismes. Le respect de l'environnement, c'est une façon de vivre, c'est d'être conscient que l'on doit protéger la terre, c'est d'accepter de faire des changements dans notre façon de vivre et d'être plus écologique.

Notre récompense, c'est le plaisir de se promener au bord du lac, de s'asseoir à l'extérieur, de profiter de l'ombre d'un arbre, d'admirer les fleurs et les beautés de la nature. Profitons pleinement de la saison estivale et cela dans le respect de la nature.

À chacune et chacun, nous vous souhaitons un merveilleux été.

Gervaise Turmel pour le CELE



La bibliothèque L'Élan vous informe

Accessibilité à la bibliothèque

Au cours des derniers mois, la bibliothèque L'Élan a ouvert ses portes pour que les usagers puissent visiter leur bibliothèque et y faire eux-mêmes leurs recherches de biens culturels dans les sections adulte et jeune. En raison des risques de santé causés par la propagation du COVID-19, ils doivent respecter les règlements de la santé publique qui évoluent régulièrement. Le port du masque et la distanciation de 2 mètres sont obligatoires. Les usagers doivent s'informer des dernières mises à jour de l'horaire et des règlements d'accès à la bibliothèque en consultant la page Facebook ou le site Internet de la municipalité. Les intervenants de la bibliothèque font leur possible pour offrir le meilleur service aux usagers malgré les inconvénients causés par la pandémie.

Invitation aux usagers de prendre le tournant informatique

Savez-vous qu'il est fort utile de transmettre votre adresse courriel à la Bibliothèque L'Élan? En lui transmettant cette information, vous serez avisés par courriel que votre abonnement ou vos prêts arrivent à échéance ou sont en retard et que vos réservations sont disponibles.

La bibliothèque pourrait également utiliser votre courriel pour vous faire connaître les nouveaux livres au répertoire, l'ajout d'un nouveau service, une fermeture imprévue, la tenue d'une activité d'animation. N'hésitez pas à lui transmettre votre adresse courriel afin de gérer vos prêts à domicile et de mieux connaître les services qu'elle vous offre. L'adresse courriel de la bibliothèque est biblio@sogetel.net.

Invitation à consulter la page Facebook de la municipalité

Depuis plusieurs mois, la bibliothèque L'Élan liste plusieurs nouveautés de son répertoire sur la page Facebook de la municipalité. Voilà un autre moyen d'informer les lectrices et lecteurs de la communauté des biens culturels à leur disposition.

Ajouts de nouveautés au répertoire en février et mars 2022

SECTION des ADULTES - ROMANS : «L'homme aux chats», «Juste derrière moi», «N'avoue jamais», «L'appartement oublié», «Le fil invisible», «Le chant des Bruants 1 et 2», «Les soigneuses 1 et 2», «La vérité sur la lumière», «Le p'tit docteur de Saint-François-de-Beauce», «Dans le secret des voûtes 3»; **DOCUMENTAIRES** : «La maîtrise du souffle», «Records Guinness 2022», «Yvon Lambert Un glorieux au cœur de la dynastie», «Les Remparts de Québec 25 ans de passion», «À la recherche des enfants disparus» et «Vivre dans un monde imprévisible».

SECTION JEUNESSE : BANDES DESINÉES : «Durango 18», «Buck Danny Le repaire de l'aigle», «Alix : L'œil du minotaure», «Michel Vaillant», «Garfield 72», «Les Schtroumpfs et le village des filles» et «Blake et

Mortimer - Le dernier espadon», «Alpha Sherpa» et «L'agent Jean La grande fusion 5»; **ROMANS** : «La course de petits bateaux» L'amie secrète, «Légendes d'Ashur 5», «Ti-Guy la Puck 9», «La vie compliquée de Léa Olivier 13-14», «Chocolat chaud à la guimauve 2»; **DOCUMENTAIRES** : «Le courage de Desmond Tutu», «ABC des filles 2022», «La conservation des forêts», «Le réchauffement climatique», «Les énergies renouvelées», «Les 3 R- Réduire, Réutiliser et Recycler», «Le monde marin du St-Laurent», «Les petites bestioles du Québec», «Dix filles allumées : des parcours inspirants» et les **ALBUMS** : «Il faut sauver l'érablière!», «L'amie secrète», «Tu peux», «Soyez optimistes, Hansel et Gretel!», «As-tu rempli le seau aujourd'hui?», «Carlos le lutin», «Cherche et trouve avec Simon!», «L'alphabetraïn de Monsieur Son», et «L'alphabet avec Passe-Partout».

Les thématiques de Pâques et du printemps sont sur les présentoirs

Plusieurs livres et revues développant les thématiques de Pâques, du printemps, du temps des sucres, des plantes et jardins, des arbres et arbustes, des oiseaux et de la protection de l'environnement sont placés sur les rayons des sections jeunesse et adulte. Des livres de rénovation, de construction de patios et de bricolage sont également disponibles.

Échange de biens culturels le 25 avril 2022

Le lundi 25 avril 2022, le tiers des biens culturels du Réseau Biblio sera renouvelé. Cet échange représente environ 1900 biens culturels. Des livres en langue anglaise et des livres numériques seront aussi disponibles. Pour sa part, le service des Prêts Entre Bibliothèques (PEB) permet toujours aux usagers de se procurer des livres rares, dispendieux ou difficiles à obtenir.

Hommage à nos bénévoles

La semaine du 24 au 30 avril 2022 sera consacrée «Semaine nationale de l'action bénévole». Ce sera l'occasion rêvée pour remercier la quinzaine de bénévoles de la bibliothèque L'Élan qui, semaine après semaine, offrent un service culturel de qualité à la population. Leur implication, leur solidarité et leur générosité permettent à la bibliothèque de progresser dans la poursuite de ses objectifs d'information, de formation, de récréation et d'animation culturelle de la population. Merci à tous les bénévoles pour leurs années de service à la bibliothèque L'Élan. Une invitation est lancée aux personnes qui aiment les livres, les contacts humains et qui désirent soutenir une activité culturelle fondamentale dans notre communauté, de se joindre à l'équipe de bénévoles qui a besoin d'aide et d'idées nouvelles pour améliorer l'animation à la bibliothèque et en faire un espace citoyen.



Avec le retour à une vie communautaire normale, voici quelques tâches qui attendent les bénévoles : décorer la bibliothèque et préparer les thématiques selon les fêtes de l'année, mettre en valeur la section des classiques de la littérature, les archives contenues dans La Voix du Sud et le répertoire de généalogie, enrichir les présentoirs de photos et de peintures d'artistes locaux, offrir des cercles de lecture, développer l'animation sous toutes ses formes.

En somme, le Comité de gestion lance un appel pressant à toute la communauté pour redonner un ÉLAN à sa bibliothèque.

Jacques Gagnon, responsable
Bibliothèque L'Élan

Merci à tous les bénévoles



L'action bénévole est un cercle vertueux. Étant l'essence même du bon fonctionnement de notre société, cette cause touche toutes les causes et bien au-delà. Elle change la vie de celles et ceux qui la pratiquent : les bénévoles eux-mêmes. Faire don de soi c'est tout d'abord se faire don à soi-même d'un moment de plaisir et de bien-être.

Par passion ou compassion, bénévoler change la vie. La vie des bénévoles avant tout ! En plus d'être une source de plaisir

et un facteur de joie, cela peut avoir un véritable impact sur notre bien-être physique et psychologique. Bénévoler permet de sortir de l'isolement, de rencontrer de nouvelles personnes et de se faire du bien. C'est un geste simple qui permet de soigner et anticiper plusieurs maux.

Bénévoler change également la vie de celles et ceux à qui on tend la main. Cela contribue à poser un geste précieux et surtout essentiel auprès de ceux qui en ont le plus besoin. Chaque acte bénévole, quel que soit le geste, a un impact bénéfique auprès des bénéficiaires.

Enfin, bénévoler change la vie d'une société. En effet, l'action bénévole est une puissante source de richesse collective. Bien qu'inestimable, elle offre à notre communauté l'opportunité de se développer dans un contexte de bienveillance et d'entraide basées sur la solidarité.

N'oubliez pas, changer une vie, c'est changer le monde !

- 2- Les données compilées dans cet outil servent à déterminer les besoins de places en services de garde pour une municipalité ou un secteur à l'intérieur d'une MRC.
- 3- Votre participation est importante et requise pour permettre éventuellement de combler toutes les places nécessaires en services de garde, autant en installation, qu'en milieu familial, dans votre municipalité.



319, rue du Sanatorium
Lac-Échemin, Qc. G0R 1S0
Tél : 418 625-2223
parentaïme@sogetel.net
www.parentaïme.com



Parentaïme Maison de la Famille des Etchemins

NOTRE MISSION consiste à soutenir les familles dans l'apprentissage et l'exercice de leur rôle parental et à favoriser le développement optimal de l'enfant.



Parentaïme est un endroit où les parents et les enfants ont beaucoup de plaisir à se retrouver. Ici on s'amuse avec une équipe formidable. Nous offrons toute une gamme d'activités qui saura répondre à vos besoins.

Jouons en famille, Trousse en balade, Moi comme parent, Ateliers prénataux, SOS Doudou, Bébé du mercredi, Halte-répît, Friperie (GRATUIT) et plus encore!



Nos activités sont offertes dans nos locaux à Lac-Échemin et à Saint-Prospère.

Pour information: Josée Panneton: 418 625-2223 poste 1



AVIS IMPORTANT



Afin de s'assurer que le ministère de la Famille ait des données à jour de la Place 0-5 pour votre municipalité il est important de:

- 1- S'inscrire à **La Place 0-5** le plus rapidement possible. (Dès la confirmation de la grossesse).



Retour aux études?

L'École autrement t'offre:

- De terminer ton secondaire ou d'obtenir des préalables dans une classe de 10 personnes;
- Une alternance entre les matières scolaires et des activités de groupe variées;
- Du soutien des enseignants et des intervenants!

Le tout dans un cadre flexible!

Où:  **CARREFOUR**
JEUNESSE-EMPLOI
les Etchemins

Contacte Suzi-Ann au 418-625-2533 poste 226 ou au suzi-ann.roy@cjeetchemins.ca

Maison de jeunes

Le Chabotté

vous informe...



Bénévolat à la course Noram au Mont-Original

Il est toujours intéressant pour les ados de participer à des événements d'envergure et ce, surtout lorsqu'ils se déroulent dans notre propre région. La Maison de jeunes (MDJ) était présente avec une douzaine d'ados pour chaque journée de compétition de la course Noram qui s'est déroulée au Mont-Original en mars dernier. Une belle expérience pour eux et une belle fierté pour tous de participer à un événement de cette qualité, présenté à Lac-Etchemin.

Voyage à Toronto

En mai prochain, la MDJ se rendra à Toronto pendant quelques jours avec 43 adolescents du secteur Appalaches. Visite de la tour du C.N., Canada's Wonderland, les Chutes Niagara, Medieval Times et visite du nouvel aquarium sont au programme. Afin de nous aider au financement de ce voyage, nous passerons par les portes samedi le 23 avril à Lac-Etchemin afin de recueillir vos contenants consignés. Prenez note que pour la première fois depuis un peu plus de deux ans, nous cognerons à vos portes, mais rien ne vous empêche de sortir vos contenants consignés à l'extérieur si vous le désirez.

CUEILLETTE DE canettes
LE SAMEDI 23 AVRIL
à Saint-Prospère
et Lac-Etchemin

PRENEZ NOTE
NOUS FERONS DU
PORTE-À-PORTE, MAIS VOUS
POUVEZ QUAND MÊME SORTIR
VOS CONTENANTS CONSIGNÉS
À L'EXTÉRIEUR.
NOUS DÉBUTERONS LA COLLECTE À 9H.

Au profit de
la Maison
de jeunes
l'Olivier des
Etchemins

L'Olivier
des Etchemins

INFORMATIONS: Bureau de la
Maison de jeunes: 418 594-5886.

De plus, tous les participants au voyage seront bénévoles au Demi-marathon de Lévis le 1^{er} mai prochain. En retour, l'organisation fera un don à la MDJ pour le voyage.

Programme d'été pour ados

Le programme d'été pour les ados Desjardins de 12 à 14 ans est de retour à Lac-Etchemin. Le début des activités est prévu dans la semaine du 27 juin pour se terminer le 16 août. Surveillez les réseaux sociaux de la MDJ afin de connaître les détails de la programmation et de la période d'inscription.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions et/ou des commentaires.

Marilyn Bussière

Animatrice-responsable



Vous avez besoin d'un
TRANSPORT?

Transport Autonomie Beauce-Etchemins
offre un service de transport adapté et collectif.

*** Transport adapté ***

- ✓ Transport adapté pour les personnes à mobilité réduite physique ou intellectuelle.
- ✓ Un service de transport porte-à-porte à coût modique, vous permettant de vous déplacer de façon librement pour répondre à vos besoins quotidiens.
- ✓ Nous utilisons des véhicules taxis, taxi adapté et minibus adapté.
- ✓ Nous desservons les municipalités des MRC de Beauce-Sartigan, des Etchemins et le CISSS-CA de Beauceville (hôpital) pour rendez-vous médicaux seulement.

*** Transport collectif ***



- ✓ Transport collectif s'adressant à toute la population des municipalités de la MRC des Etchemins (personne autonome).
- ✓ Service de transport offert pour certains besoins particuliers (soins de santé, services sociaux, étude postsecondaire et insertion à l'emploi) horaire selon vos besoins.
- ✓ Destinations possibles : les 13 municipalités des Etchemins, Saint-Georges, Lévis, Québec, Montmagny et le CISSS-CA de Beauceville (hôpital).
- ✓ Nous utilisons des véhicules taxis.

Les demandes doivent être placées minimalement 24 heures à l'avance et avant 12h00 (midi) la journée ouvrable précédant le déplacement (pour les deux services).

L'horaire du **centre d'appel** est du lundi au vendredi de **8 h à 12 h / 13 h à 16 h**



Pour plus d'information

Transport adapté : 418-227-4147

Transport collectif : 418-227-2626

Site Internet : www.transportautonomie.com

Le sommeil, un art de vivre!

Atelier-conférence

Pour notre santé, le sommeil c'est primordial. Et l'insomnie, combinée ou pas avec de la prise de médication, génère de nombreux problèmes, tant sur le court terme qu'au fil du temps.

Sachez que vous n'êtes pas seul(e) à être aux prises avec des difficultés de sommeil. En effet, des études rapportent que, de nos jours, il y aurait 3 à 4 personnes sur 10 qui en sont affectées. C'est beaucoup, n'est-ce pas?

Comment remédier aux mauvaises nuits de sommeil et réussir à abandonner la médication ?

Pour ma part, j'ai été « insomniaque » et dépendant de la médication pour dormir sur plus de vingt années. Heureusement, je suis redevenu un bon dormeur !

L'atelier-conférence « Le sommeil, un art de vivre! » contribuera à vous outiller afin de vivre une expérience de sommeil agréable et davantage réparatrice. En plus d'une partie théorique, je présente différentes recommandations basées sur les neurosciences. Vous serez à même d'en faire l'expérience lors de notre rencontre. Je vous proposerai des pistes de solution accessibles et faciles à mettre en pratique dans le quotidien.

Vous verrez comme cela est enrichissant pour tous !

Mon but : Vous proposer les connaissances nécessaires et apporter mon soutien, en vue du retour au sommeil naturel, jour après jour.



Daniel Racine accompagne et guide les personnes afin qu'elles deviennent plus autonomes au niveau de leur santé. Comme professionnel de la relation d'aide et hypnothérapeute, il saura vous guider vers de bonnes pistes santé.
DANIEL RACINE C.O.

Mercredi 11 mai 2022 à 18 h 30

Centre des arts et de la culture

10 \$ / personne • Gratuit pour les moins de 18 ans
Billets disponibles à la réception de l'Édifice municipal



Atelier de menuiserie communautaire de Saint-Léon-de-Standon

93, rue Saint-Pierre

L'atelier de menuiserie communautaire de Saint-Léon-de-Standon offrira aux résidents de 18 ans et plus des municipalités avoisinantes l'opportunité de profiter des équipements de l'atelier de menuiserie. L'atelier mettra à la disposition des citoyens de multiples outils de pointe ainsi que des accompagnateurs afin qu'ils puissent apprendre à réaliser de petits et grands projets de menuiserie.

L'atelier de menuiserie communautaire vise à offrir un environnement inclusif et sécuritaire, à briser l'isolement des personnes seules, à faire des rencontres intergénérationnelles, à transmettre des connaissances et à socialiser.

L'atelier sera ouvert le lundi en avant-midi et le mercredi en après-midi pour les **50 ans et plus**, le mardi en soirée, le mercredi en soirée ainsi que le samedi en avant-midi pour les **18 ans et plus**. Les gens devront réserver un temps d'utilisation selon l'horaire décrété par l'atelier. Chaque jour d'ouverture, un responsable bénévole sera sur place pour supporter le maniement d'outils, pour aider au besoin et répondre aux questions des membres.

Le coût pour devenir membre est de 25 \$ par année. Chaque membre doit fournir le bois nécessaire à la réalisation de son projet.

Des informations additionnelles sont accessibles via la page Facebook de l'atelier : facebook.com/ateliersaintleon.

Pour toute question concernant l'atelier veuillez communiquer au numéro 418 642-5977.

LES FOIRES DE L'EMPLOI DÉBUTENT BIENTÔT NE SOYEZ PAS PRIS AU DÉPOURVU!

- RÉDACTION DE CV
- PRÉPARATION À L'ENTREVUE
- CONNAISSANCE DE SOI
- EXPLORATION DU MARCHÉ DU TRAVAIL

RENDEZ-VOUS SANS FRAIS :
418 625-3424

FOCUS emploi 40

Avec la participation financière de:

Québec

Audrey
Roxanne

355243

UN FONCTIONNEMENT SOLIDAIRE AVEC VOTRE COOPÉRATIVE MARAÎCHÈRE!

PANIER DE LÉGUMES 2022

PANIER HEBDOMADAIRE frais, locaux, écologiques
12 semaines de juillet à septembre 2022

396\$
PAYABLE EN 1 OU 2 VERSEMENTS

POUR INFORMATION 418.636.2084
production.maraichere@gmail.com
316, rang de la Grande-Rivière, Lac-Étchemin

Production du plateau - coopération de solidarité

f



RESSOURCERIE BELLECHASSE

418 642-5627

La Ressourcerie Bellechasse offre un service gratuit de cueillette à domicile pour différents encombrants, pièces de mobilier et autres biens. Il est offert aux citoyens de 26 municipalités dont la liste est disponible sur internet. (www.ressourceriebellechasse.com).

Liste des biens et matières acceptés pour le service de cueillette à domicile.



	Cueillette à domicile Hebdomadaire		2 fois/an Cueillette spécial de gros rebuts
	En bonne condition	En mauvaise condition	
Meubles : Meuble de télé, table, fauteuil, étagère, futon, divan lit, table de chevet commode, lampes miroirs, armoire, matelas, sommier, pupitres, coffres, tables d'appoint.	Oui	Non Écocentre oui	Oui
Électroménager : Frigidaires, congélateurs, air climatisé, thermopompe, laveuse, sècheuse, four, congélateur, lave-vaisselle, cuisinière.	Oui	Oui	Oui
Tissus, textiles et vêtements : Vêtements en cuir (botes, ceintures, sac à main), vêtements de sports, vêtements pour bébé, chaussures, bottes, cintres et supports.	Oui avec meubles	Non	Non
Articles de cuisine : Vaisselle, ustensiles, casseroles, contenants en plastique.	Oui avec meubles	Non	Non
Articles divers : Bibelots, bijoux, équipement de sport, patins, raquettes, skis, luges, traineaux, articles de sports, décoration tableau, lampes, livres, CD, VHS, casse-tête, jouets.	Oui avec meubles	Non	Non
Articles de jardin : Boyau d'arrosage, meubles, de patios, pot à fleur, barbecue.	Oui avec meubles	Non	Oui
Antiquités : Machine à coudre, lampe, poterie, meuble, etc.	Oui avec meubles	Non Écocentre Oui	Oui
Appareils électroniques (serpuairens) : Ordinateur, tablettes, cellulaires, ordinateurs, souris, claviers, télécommandes, manettes, imprimantes, télécopieur, radio, ect.	Non Écocentre Oui	Non Écocentre Oui	Oui

Préparer une collecte :

Avant une collecte, vous devez vous assurer de mettre vos articles près de la porte afin qu'il soit facile d'accès : De plus, il est de votre responsabilité que l'accès à vos articles soit sécuritaire en tout temps. Si nos employés considèrent un accès non sécuritaire, la collecte pourra être annulée.

Propre et en bonne condition :

Afin de bénéficier des services de la Ressourcerie Bellechasse, vous devez respecter la liste des matières acceptées, mais aussi vous assurer que ce que vous donnez est propre et en bonne condition.

Si un article comporte l'un des éléments suivants, il pourrait être refusé lors d'une collecte :

- Cernes ou tâches (tissus, coussin)
- Déchirer (vêtements)
- Mauvaise odeur
- Dommage par l'eau
- Égratignure importante ou très apparente
- Décoloration très importante
- Parties manquantes (tiroirs, portes, tablettes)
- Bris majeur, défectueux
- Non-fonctionnel

Cueillette spéciale de gros rebuts se fera en Mai 2022.

Deux fois par année, la Ressourcerie Bellechasse offre un service spécial de cueillette de gros rebuts. Durant cette cueillette, les encombrants en mauvaises conditions sont acceptés. Si vous désirez vous débarrasser d'un encombrant en mauvaise condition en dehors des cueillettes spéciales de gros rebuts, vous devez aller à l'écocentre de votre municipalité.

Vous devez communiquer avec nous entre le 1^{er} et 30 avril 2022 pour faire votre demande de cueillette et nous vous indiquerons la procédure à suivre.

ATTENTION : Les petits articles sont recueillis à domicile SEULEMENT si vous avez une cueillette de meubles au même moment ou veuillez les apportés directement à la Ressourcerie Bellechasse au 491, route 277, St-Léon-de-Standon.

Aimes-tu ma différence?

Luttons contre l'intimidation

Artistes
 MANON POULIOT • MANON POULIN • ANNIE VENABLES
 • VICTORIA CADIEUX • LAÉTICIA BERNARD • MARC FLEURY
 • LYNE LABELLE • ALAIN GIROUX

Accompagnement : Yvon Lacombe et Martin Lachance

Artiste invité
GUILLAUME LAFOND
 participant
 STAR ACADEMIE 2022

Samedi 14 mai 2022 à 19h
École des Appalaches
135 blvd. Lessard, Ste-Justine
 Profits remis à Aimes-tu ma différence ?

Billets en vente: Entrée et Artistes
 Métro Lac Etchemin et IGA Ste-Justine
 Adulte: 25\$ (non remboursable)

Desjardins Caisse des Etchemins | La Voix du Sud | LAGRANGE | SFL Gestion de patrimoine | Informations mleclerc@sogetel.net 418 930-3648



LES AÎNÉS DE LAC-ÉTCHEMIN reçoivent...

Les Retrouvailles Musicales

Samedi le 18 juin à 19h30 à l'aréna de Lac-Etchemin

Venez célébrer le 50^e anniversaire de l'aréna avec nous!

Avec la participation spéciale de : 

Billets en vente aux bureaux de la municipalité

Produit par Benoit Turmel
 Assisté de Catherine Ouellet
 Frédéric Asselin
 Réjean Maheux
 Michel Leclerc

En collaboration avec la municipalité de Lac-Etchemin

Entrée : 5\$
 15 ans et moins : Gratuit

FAIS ce que T'AIMES vraiment

La FP, c'est accéder rapidement à un métier qui te PASSIONNE

LA FORMATION PROFESSIONNELLE
 WWW.FAISCEQUETAIMESVRAIMENT.CA 418 226-5541, POSTE 28200

Centre de services culturels de la Rivière-du-Loup Québec

À mettre à votre agenda

Samedi 14 mai 2022

Aréna Lac-Etchemin

Animation | Jeux | Exposants | Plaisirs | Spectacle

Salon des familles des Etchemins

Ta relation est...



Havre l'Éclaircie
 Maison d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale et leur enfants

saine

lorsque ton partenaire :

- ➔ Respecte tes décisions, tes désirs et tes goûts.
- ➔ Accepte tes ami(e)s et ta famille.
- ➔ Se réjouit quand tu es épanouie.
- ➔ A confiance en toi.
- ➔ S'assure de ton accord pour la réalisation de vos projets communs.

toxique

lorsque ton partenaire :

- ➔ Ridiculise ton opinion et tes projets.
- ➔ Contrôle tes sorties, te questionne à ton retour.
- ➔ Fouille tes textos, tes courriels, tes profils sur les réseaux sociaux.
- ➔ T'empêche de voir tes ami(e)s, famille, et proches.
- ➔ T'humilie et te traite de folle quand tu n'es pas en accord avec ses idées.

SI TU TE QUESTIONNES SUR TA RELATION, N'HÉSITE PAS À NOUS CONTACTER.

Nous t'aiderons à y voir plus clair!

418 227-1025
 1 800 709-1025
 eclaircie@globetrotter.net
 www.havre-eclaircie.ca

Départ de madame France Tanguay



Les membres du Comité de suivi de la Politique culturelle de Lac-Etchemin tiennent à souligner le départ de madame France Tanguay après 8 ans d'implication dans la culture lacetcheminoise. Passionnée de culture, elle a participé à plusieurs projets patrimoniaux dont le Circuit du patrimoine bâti et paysager de Lac-Etchemin - Guide du promeneur. Toujours de bon conseil, elle a contribué à faire connaître notre patrimoine bâti. Merci à toi France, tu as été une belle inspiration dans la poursuite de nos objectifs.

Si vous avez un intérêt pour le monde culturel de notre milieu, vous êtes invités à vous joindre au comité culturel en communiquant avec le directeur des loisirs, culture et vie communautaire par courriel : munetchemin.je@sogetel.net.



Moulin La Lorraine



www.moulinlalorraine.ca

Réouverture du Moulin La Lorraine

C'est au premier jour du printemps que le Moulin La Lorraine de Lac-Etchemin a ouvert avec joie ses portes au grand public. Ce dernier est chaleureusement invité à se réapproprier ce lieu de culture incomparable où trois nouvelles expositions les attendent les samedis et dimanches de 12 h à 16 h.

Les trois expositions d'ouverture



Chardon (2019). Détail de l'exposition « Les huttes » de Marie-Claude Hains

La Salle Pierre-Beaudoin se revêt de mystère. Intrigantes, les œuvres constituant l'exposition « Les Huttes » de Marie-Claude Hains, conduisent à l'intérieur d'étranges refuges. Portant un regard sur l'éphémère et la transformation, elles évoquent la nature et le vivant sous des formes hybridées. Les structures biomorphiques, les artefacts et les paysages altérés traduisent la coexistence d'une possibilité de régénérescence et d'un état qui tend à disparaître. C'est à l'approche, interpellé par la curiosité et l'attrait esthétique, que l'on saisit la présence d'une menace. L'exposition se poursuit jusqu'au 29 mai 2022.



À l'orée (2020). Détail de l'exposition « Révélation » de Louise Champagne

Le rez-de-chaussée s'illumine de couleurs vibrantes avec l'exposition « Révélation » de Louise Champagne. Ces œuvres de petit format, créées en temps de pandémie, ont permis à l'artiste de se libérer de ses émotions refoulées et de ses colères inexprimées afin de ressentir à nouveau un mieux-être intérieur. Si parfois les mots suffisent, il arrive aussi qu'ils puissent faire barrière et c'est alors que l'image vient à la rescousse. Impossible de rester indifférent face à ces moments d'émotions immortalisés. Le 12 juin, Louise Champagne offrira au public un atelier d'introduction à l'impression sur plaque de gel au Moulin La Lorraine. L'exposition se termine le 12 juin 2022.



Chardon (2019). Détail de l'exposition « Les huttes » de Marie-Claude Hains

À la Salle des Courroies, le public pourra découvrir des œuvres qui prédisposent à une réflexion méditative avec « Magnificence » de l'artiste Chantale Bouchard. Cette exposition présente de grandes estampes numériques réalisées à partir de la microscopie électronique sur des échantillons végétaux (graines-fleurs...). Elles révèlent ce qui se cache dans ces minuscules parcelles de vie. Devant elles reposent les éléments végétaux à leur échelle naturelle. « Magnificence » permet de pousser les limites du perceptible. Un travail issu d'observations actuelles et d'une collecte d'échantillons prélevés au fil du temps créent un pont entre le présent et le passé. L'exposition de Chantale Bouchard prendra fin le 5 juin 2022.

Pour de plus amples informations sur les prochaines expositions, événements et activités, ou pour connaître notre horaire complet, veuillez consulter le moulinlalorraine.ca ou communiquez au 418 625-4400 ou info@moulinlalorraine.ca

PROGRAMMES D'AIDE

Politique d'aide à l'élite sportive et culturelle

Fonds culturels des Etchemins



Initiative parents et grands-parents

Aide financière aux familles lacetcheminoises

Soutien financier pour l'achat de couches de coton



une naissance un livre



LE CONSEIL MUNICIPAL CONSULTE SA POPULATION :



Politique familiale et des aînés Grandir Ensemble



POUR PLUS D'INFORMATION :
www.lac-etchemin.ca
ou Jude Emond
418 625-4521 poste 2232

SERVICE DES LOISIRS

Animation loisirs et sports - Culture et vie communautaire

Camp de jour



Lentement nous revenons vers la normale avec un camp de jour tel que nous sommes habitués de vous offrir. Nous attendons toujours les règles sanitaires qui seront en vigueur pour l'été 2022 et à première vue, tout semble se diriger vers de très bonnes nouvelles. Plusieurs animateurs d'expériences seront de retour ainsi que notre responsable, qui cumule 6 ans de services avec nous. Tous agrémenteront le camp de jour avec une excellente programmation. Pour bonifier notre deuxième année avec les maternelles 4 ans, nous aurons un plan d'eau temporaire afin qu'ils puissent avoir du plaisir et se rafraîchir. Deux fontaines d'eau seront aménagées, dont un cactus et une borne fontaine. Suivez-nous sur la page Facebook du camp de jour et sur le site Internet de la municipalité afin de connaître la période des inscriptions.

À la Bibliothèque, ON RECRUTE !!

Depuis quelques années nous soulignons les années de service de nos bénévoles. 10-15-20 ans. Il faut maintenant penser la relève, donner un peu de répit à nos vétérans. Soyez assuré que vous aurez un accompagnement digne de ce nom. Nos bénévoles ont l'EXPÉRIENCE pour vous transmettre leur savoir, vous serez bien accompagnés.

Quelques heures au service de nos lecteurs et vous permettre de partager vos passions.
418 625-4521, poste 2232.



Baseball



L'organisation du baseball Les Diablos est à la recherche de bénévoles, parents ou toutes autres personnes qui auraient l'intérêt de s'impliquer dans le comité. Nous sommes à préparer la saison mais il manque toujours d'administrateurs et d'entraîneurs. Si vous désirez vous impliquer, veuillez communiquer avec M. Frédéric Brisson au 418 625-2343 ou par courriel à fred300sap@hotmail.com.

Programmation de loisirs 2022-2023

Vous souhaitez offrir des cours ou suivre des cours, connaître de nouvelles disciplines. Il est déjà le temps de préparer la nouvelle programmation de loisirs qui sera disponible à l'automne 2022.

Consultez la dernière version :
lac-etchemin.ca/programmation-des-loisirs/



Les vendredis balle-molle

Toutes les personnes qui souhaitent se joindre au groupe de balle les vendredis soir sont invitées à communiquer avec Mme Isabelle Chabot ou M. Gilles Nadeau au 418 625-4924 ou par courriel à isagilles@sogetel.net.

Tennis Lac-Etchemin



Le terrain de tennis est toujours accessible à la population. Avec la montée des Québécoises et Québécois au niveau de l'Association de Tennis Professionnel (ATP), nous vous invitons à prendre votre carte de membre ou réserver votre plage horaire pour l'utilisation des terrains.

Les soirées musicales et cie

Les soirées musicales seront de retour à l'été 2022, nous sommes à finaliser la programmation des artistes qui se produiront sous le gazebo au parc du sentier. Réservez vos mercredis : 29 juin, 6-13-20 et 27 juillet à 19 h afin de venir entendre de belles découvertes.



Soccer

Suite à la croissance constante des inscriptions, soit avec 21 enfants en 2019, avec 43 enfants en 2020 et 72 enfants en 2021, l'organisation du soccer les Caribous de Lac-Etchemin offrira cette année la possibilité de s'inscrire dans le récréatif (parties locales) ou le participatif (parties contre d'autres municipalités). Notre équipe d'entraîneurs passera de 4 à 10 entraîneurs. L'intérêt des résidents provenant de d'autres nationalités envers notre organisation et notre intégration vers leur sport favoris fera toute la différence dans la réussite de notre affiliation. Nous offrirons également aux 3- 4 ans la possibilité de s'inscrire au volet récréatif. Les samedis seront réservés au soccer adulte. Cette saison, les activités auront lieu sur le terrain du club intergénérationnel situé dans le secteur de Sainte-Germaine Station. Les inscriptions se feront via le site Internet de la municipalité.

**Animation dans nos parcs municipaux**

Une nouveauté pour 2022, de l'animation dans les parcs de quartier. Les parcs visés sont : Gourde, Pointe à la Roche, du Sentier, du Ruisseau et l'espace commémoratif J.D. Bégin. Nous préparons pour la saison estivale, une thématique et des activités pour chacun des parcs.

**Triathlon Bionick - Lac-Etchemin**

Samedi le 3 septembre 2022 aura lieu la 2^e édition du triathlon Bionick - Lac-Etchemin. Cette année il y aura plus d'action encore avec l'ajout d'une Coupe Québec. L'organisation est toujours à la recherche de bénévoles pour cette journée ainsi que pour les préparations la veille de l'événement. M. José Poulin, recherche également des gens afin d'aider dans la préparation des équipements et aussi pour supporter les responsables de zones. Nous formerons des équipes pour accomplir les tâches. Vous pouvez communiquer avec Mme Marie-Luce Giguère pour les bénévoles (du vendredi et samedi) au 418 625-5106 et pour les équipes de travail avec M. José Poulin au 418 625-4521, poste 2229 ou par courriel à munetchemin.jp@sogetel.net.

**POUR S'INFORMER ET NE RIEN MANQUER**

- Site web de la municipalité : www.lac-etchemin.ca.
- Abonnez-vous à l'infolettre et recevez les actualités et les événements de Lac-Etchemin en primeur.
- Facebook : www.facebook.com/municipalitelacetchemin.
- Afficheur électronique au Centre des arts et de la culture.
- Etchemins en direct, portail qui couvre toute la MRC des Etchemins.
- Info du Lac - 5 parutions par année distribué dans le Publi-Sac.

Cours de gardiens avertis

Centre des arts et de la culture
Samedi 7 mai 2022 de 8 h 30 à 16 h 30



Inscription sur Sport-Plus !



Croix-Rouge
canadienne

**Partenaire
de formation**

Un succès à la journée de glisse

Le 26 février dernier avait lieu dans la cour de l'aréna des activités libres qui ont connu un franc succès avec une très belle participation de la population.



La cabane à sucre le Sugar Shack était présente pour offrir gratuitement de la tire sur la neige. Une glissade aménagée par la municipalité incluant le prêt de tubes, soucoupes et luges étaient à la disposition de la population. Lors de l'activité, les participants ont pu fabriquer d'un fort, dessiner sur la neige, lancer sur les cibles et déjouer le gardien Cassy.

Un feu avait été mis en place afin de pouvoir se réchauffer, la population a été invitée afin d'apporter 2 à 3 bûches pour l'alimenter. La population a bien répondu à notre demande et ce fut très apprécié de la part des organisateurs.

L'hiver prochain nous souhaitons reproduire cette belle activité, qui a attiré plus de 300 personnes.

Tournoi de poches samedi 21 mai

L'organisation du soccer les Caribous invite la population à s'inscrire au premier tournoi de poches qui aura lieu le samedi 21 mai à l'aréna de Lac-Etchemin à compter de 10 h. Les classes offertes seront : enfants de 7 à 12 ans, hommes, femmes et familles. Suivez nos publications sur le site Internet de la municipalité et sur notre page Facebook. Le coût de l'inscription sera de 5 \$ par personne. Soyez présents, venez-vous amuser et encourager les participants. Plein de surprises sont à prévoir.

**50 ans de l'aréna**

Vous désirez organiser ou avez une idée pour une activité pour souligner les 50 ans de l'aréna? Le responsable de



l'animation des loisirs et sports est disponible pour vous soutenir dans vos démarches. Certaines activités sont déjà à l'agenda dont une soirée retrouvailles musicales en préparation pour le 18 juin.

Vous pouvez communiquer avec José Poulin au 418 625-4521, poste 2229.



19^e CHRONIQUE

“Témoins du passé” par Germaine Lessard

Scènes printanières

Après deux ans d'absence, c'est avec grand plaisir et beaucoup d'enthousiasme que nous entamons, cette année, la 42^e édition du Tournoi de balle familial de Lac-Etchemin qui se tiendra du 4 au 7 août 2022.

Comme par les années passées, ce sont près de quarante équipes qui sont attendues pour se disputer les grands honneurs à l'intérieur de l'une des trois classes suivantes: familiale, parenté et commerciale.

Pour chacune de ces classes, on désire mettre l'accent sur la participation de tous ainsi que le plaisir de jouer, ce qui nous incite à conserver la formule de « balle donnée ». Jonathan Asselin assumera la présidence de cet événement pour une première édition et la trésorerie sera assumée par Yannick Pouliot. Les fidèles directeurs des dernières années sont de retour afin de conserver notre belle équipe composée de Mike Pouliot, Jean-Francois Lacroix, Kaven Asselin, Hubert Jolin, Jérémie Couture, Jasmin Chouinard, Louis-David Morin ainsi que Mathieu Nadeau

Comme il est difficile de changer une formule gagnante, le tournoi de balle familial de 2022 revient avec les principales activités qui ont fait sa popularité au cours des dernières années, soit le concours de coups de circuit et les feux d'artifice (plus spectaculaires d'une année à l'autre) présentés le samedi à 21 h ainsi que les jeux gonflables et autres surprises pour les enfants le samedi après-midi.

Si vous n'êtes pas encore inscrit pour le tournoi de 2022 ou pour toute autre information, n'hésitez pas à communiquer avec Jonathan Asselin au 418 928-9348.

*Le Comité du
Tournoi de balle Familial*



Jusqu'en 1948 les routes n'étaient pas entretenues l'hiver, mais dès l'arrivée du printemps, on s'empressait de prendre la route. Souvent, les voitures s'enlisaient et en attendant la charrue, ces citoyens en profitaient pour socialiser. Il y a fort à parier que ces scènes aient été captées par l'abbé Joseph Désiré Bergeron, grand amateur de photos et vicaire de la paroisse.

Photos de la collection de Fernand Giguère



- 1) Raymond Jacques
- 2) Ernest Giguère
- 3) Mgr Hilaire Chouinard
- 4) Agenor Ferland
- 5) René Maheux
- 6) non identifié
- 7) Léonard (Bébé) Plante

D'autres citoyens sur le chemin du Grand Rang, (route 277). On aperçoit à l'arrière-plan la maison de Joseph Laflamme. À gauche devant l'auto, Mgr Hilaire Chouinard.



L'abbé J. D. Bergeron prépare sa caméra pour immortaliser une situation typique de l'époque. La plaque d'immatriculation date de 1940.



Merci aux citoyens qui ont identifié 2 personnes sur une photo de la 18^e chronique. Un délai est prévu pour d'autres identifications avant de vous soumettre le résultat dans une prochaine chronique. Contactez-moi au 418 625-1941

Agenda communautaire

Nous invitons les organismes et les organisations à nous transmettre les informations pour la tenue de leurs activités et de bien tenir compte de la date de tombée inscrite sur la page couverture DE CHAQUE NUMÉRO DE L'INFO DU LAC.

13 avril

Ouverture de l'Écocentre (rue Deblois).

30 avril et 1 mai

Marché aux puces à l'aréna.

7 mai

Cours de gardiens avertis au Centre des arts et de la culture de 8 h 30 à 16 h.

3 mai

Troisième versement de taxes municipales.

3 mai

Séance ordinaire du Conseil municipal à compter de 19 h.

14 mai

Salon des Familles des Etchemins à l'aréna, de 10 h à 15 h.

15 mai

Date limite pour enlever vos abris temporaires (Tempo).

21 mai

Tournoi de poches et soirée d'animation à l'aréna à compter de 13 h.

28 mai

Conte pour les 3 à 6 ans « Ma petite boule d'amour » - à la bibliothèque municipale
1^{re} représentation à 9 h 30, 2^e représentation à 11 h.

7 juin

Séance ordinaire du Conseil municipal à compter de 19 h.

4 juin

Fête de la pêche – activités à l'Éco-Parc des Etchemins.

5 juin

Marché aux puces Goût d'agir à l'aréna.

14 juin

Quatrième échéance de taxes municipales.

Les séances ordinaires du Conseil

CALENDRIER 2022

Séances ordinaires du Conseil municipal
à la salle des délibérations, 2^e étage, à 19 h 30
au 208, 2^e Avenue à Lac-Etchemin

DATE DES SÉANCES ORDINAIRES

11 JANVIER • 1^{ER} FÉVRIER • 1^{ER} MARS • 5 AVRIL
3 MAI • 7 JUIN • 5 JUILLET • 2 AOÛT • 6 SEPTEMBRE
4 OCTOBRE • 1^{ER} NOVEMBRE • 6 DÉCEMBRE

C'est à vous de prendre la parole

À chaque séance publique du Conseil municipal, une période de questions ou d'opinions est réservée aux citoyens qui veulent prendre la parole. Tous les sujets concernant la vie municipale sont permis sous réserve de l'acceptation par le président de l'assemblée (maire).

Ordre du jour

Les citoyens peuvent prendre connaissance du projet d'ordre du jour de chaque séance, à compter de 13 h, le lundi qui précède la journée de sa tenue.

Nous vous invitons à consulter le contenu détaillé du projet d'ordre du jour sur le site internet de la municipalité.

Votre conseil Municipal

Maire :
Monsieur Camil Turmel

Conseillers :
Madame Joan Gagnon
Messieurs Guyda Deblois
Yannick Dion
Patrick Lachance
Fabien Lacorre
Sébastien Ouellet



Surveillez l'horaire
selon l'évolution de la
pandémie sur notre
page Facebook.

Heures d'ouverture

LUNDI :	18 h 30	à	20 h 30
MARDI :	13 h	à	16 h
MERCREDI :	13 h	à	16 h
	18 h 30	à	20 h 30
JEUDI :	18 h 30	à	20 h 30
SAMEDI :	9 h	à	12 h

208, 2^e Avenue, rez-de-chaussée • Téléphone : 418 625-4521, poste 2100

Lac-Etchemin Bureau municipal

208, 2^e Avenue (2^e étage) Lac-Etchemin
Tél. : 418 625-4521 Télécopieur : 418 625-3175
Courriel : munetchemin@sogetel.net
Site internet : www.lac-etchemin.ca

Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 12 h
de 13 h à 16 h 30

Politique concernant l'édition du bulletin municipal

La Municipalité de Lac-Etchemin offre l'opportunité aux organismes sportifs, socio-communautaires, culturels, touristiques et de plein air de la municipalité d'informer la collectivité lacetcheminoise concernant leurs activités, rencontres et réunions.

Pour être admissibles, les textes soumis doivent être courts, précis et d'intérêt public. Étant un service gratuit offert en complémentarité, certaines exigences sont nécessaires afin de nous assurer d'un contenu adéquat, rigoureux et respectueux de cet instrument d'information propre à la municipalité, d'où la présente politique à savoir :

1. La date limite de tombée pour remettre un article est indiquée sur la page couverture de chacune des éditions. Tous les articles reçus postérieurement à cette date seront refusés. Ainsi, il est de la responsabilité de chacun des organismes et/ou responsables d'événements ou d'activités de bien planifier et prévoir leur plan de communication et d'information.
2. Le bulletin municipal est publié à cinq (5) reprises. Des publications sont disponibles en février, avril, juin, octobre et décembre.
3. Aucune publicité de nature commerciale n'est acceptée jusqu'à avis contraire.
4. La municipalité se réserve le droit d'effectuer une révision linguistique ainsi que de supprimer, modifier ou ajuster tout article non conforme à la présente politique.
5. Tous les textes doivent être soumis soit:
 - Par courrier électronique à l'adresse suivante : munetchemin@sogetel.net

L'équipe de la rédaction